

LE BULLETIN

DES

RECHERCHES HISTORIQUES

VOL. XXXV

DECEMBRE 1929

No 12

COMMENT ON RECEVAIT LES CHEVALIERS DE SAINT-LOUIS

—

Disons d'abord que le roi, par une lettre signée de sa main, informait le récipiendaire de l'honneur qu'il lui faisait en l'admettant dans l'ordre militaire de Saint-Louis. Ces lettres avaient presque toujours la même forme. Nous avons sous les yeux la lettre écrite par Louis XV, le 12 février 1760, à un brave officier du Canada, M. Boschattel de La Martinie.

Il disait :

“ M. Jean-Baptiste Boschâtel de la Martinie.

“ La satisfaction que j'ai de vos services m'ayant convié à vous associer à l'ordre militaire de Saint-Louis, je vous écris cette lettre pour vous dire que j'ai commis le sieur chevalier de Lévis, maréchal de camp en mes armées et chevalier du dit ordre, pour, en mon nom, vous recevoir et admettre à la dignité de chevalier de Saint-Louis, et mon intention est que vous vous adressiez à lui pour prêter en ses mains le serment que vous êtes tenu de faire en la dite qualité de chevalier du dit ordre et recevoir de lui l'accolade et la croix que vous devez dorénavant porter sur l'estomac, attaché d'un petit ruban couleur de feu, voulant qu'après cette réception faite, vous teniez rang entre les autres chevaliers du dit ordre et jouissiez des honneurs qui y sont attachés. Et la pré-

sente n'étant pour autre fin, je prie Dieu qu'il vous ait, M. Jean-Baptiste Boschâtel de la Martinie, en sa sainte garde.

“ Écrit à Versailles, le 12 février 1760.

Louis ”

L'Ordre de Saint-Louis n'était composé que de catholiques. Les protestants n'y étaient pas admis. Avant leur réception, les chevaliers devaient même faire la preuve de leur catholicité. Cette preuve, d'ordinaire, consistait en un *billet de confession*.

Voici le billet de confession de M. de Saint-Vincent fait chevalier de Saint-Louis en 1730 :

“ Nous soussigné, curé de Québec, certifions que monsieur Pierre de Saint-Vincent, fils de monsieur Philibert de Saint-Vincent, baron de Narcy, capitaine d'une compagnie du détachement de la marine, chevalier de l'ordre militaire de Saint-Louis, est catholique et s'est acquitté de ses devoirs.

“ Fait au dit Québec le dix-septième août mil sept cent trente.

Boullard ”

Nous donnons ici le cérémonial qu'on suivait pour la réception d'un chevalier de Saint-Louis.

Celui qui avait mandat du roi pour recevoir le nouveau chevalier se tenait debout et couvert. Le chevalier à genoux et découvert, les mains jointes, devait répéter la formule suivante à haute voix :

“ Vous jurez sur la foi que vous devez à Dieu, votre créateur, que vous vivrez et mourrez dans la religion catholique, apostolique et romaine ;

“ Que vous serez fidèles au Roi, et ne vous départirez jamais de l'obéissance qui lui est due, et à ceux qui commandent sous ses ordres ;

“ Que vous garderez, défendrez et soutiendrez de tout votre pouvoir, l'honneur, l'autorité et les droits de Sa Majesté et ceux de sa couronne envers et contre tous ;

“ Que vous ne quitterez jamais son service pour entrer dans celui d'un prince étranger sans la permission et agrément par écrit signé de Sa Majesté ;

“ Que vous lui révélez tout ce qui viendra à votre connaissance contre sa personne et contre son état, et garderez exactement les statuts et règlements de l'ordre de Saint-Louis, auquel Sa Majesté vous a agrégé et vous a honoré d'une place de chevalier en icelui ;

“ Que vous vous comporterez en tout comme un bon, sage, vertueux et vaillant chevalier est obligé de faire, ainsi que vous le jurez et promettez.”

Le serment lu, le nouveau chevalier promettait de garder et observer ce qui y était contenu, puis le représentant du roi tirait son épée du fourreau, lui en donnait un coup sur chaque épaule, et l'embrassant lui disait : “ Au nom de Sa Majesté et suivant le pouvoir qu'elle m'en a donné, de par saint Louis, je vous fais chevalier.” Et à l'instant il lui remettait la croix avec le ruban couleur de feu.

La croix, à la mort du chevalier de Saint-Louis, ne pouvait rester à sa famille. On devait la retourner au roi.

P.-G. R.

ACTE DE SEPULTURE DE LEMOYNE D^e STE-HELENE

Le quatriesme iour du mois de Décembre de l'an mil six cent quatre-vingt-dix a esté inhumé au cimetiére de l'hostel dieu de Quebec le Sr Jacques lemoine dit St helaine ayant esté blessé par les anglois contre lesquels il alloit en guerre après avoir reçu les sacrements de pénitence, viatique et extreme onction en présence de tousaint du baus et Joseph pinguet qui ont signé.

françois Dupré (1)

QUESTION

Quels sont ces deux Français qui furent massacrés par des Algonquins en 1618? Champlain crut plus prudent de n'exiger aucune satisfaction pour ces deux meurtres.

X X

(1) Registres de Notre-Dame de Québec.

LA PUBLICITE AUTREFOIS : LE BAN ET LA CRIEE A LA TROMPETTE, AU TAMBOUR, A LA CLOCHE

Au temps où il n'y avait pas d'imprimerie en Canada et conséquemment pas de gazette, comment faisait-on savoir qu'il était permis ou défendu de faire certaine chose ; qu'une vente aurait lieu ; que la guerre était déclarée ou finie ; enfin comment transmettait-on aux gens ces nouvelles, ou ces faits divers, que de nos jours l'on apprend par le journal ou le radio ?

A Montréal, aux Trois-Rivières, à Québec, il y avait des sergents royaux, des huissiers, des archers de la maréchaussée qui se chargeaient des publications, aux principaux carrefours, aux portes des églises, sur les places d'armes ou sur les places de marché.

En plus, on affichait souvent le texte de la nouvelle sur des poteaux, ou sur des portes, aux endroits où le crieur se faisait entendre.

Dans les campagnes, c'était les capitaines de milice ou " de la côte " qui assumaient la besogne.

Voici deux exemples de publication sous le régime français :

Le 17 septembre 1705, l'intendant Raudot donne un avis au public relativement à la traite des fourrures. Et l'huissier du Conseil Supérieur, Le Pallieur, fait rapport, que le document qu'on lui a remis a été " lu, publié et affiché le 27 septembre 1705, à la porte de l'église paroissiale et en la place royale, après un ban, par un tambour de la garnison. "

Le 22 février 1746, un autre huissier déclare ce qui suit : " Me suis transporté au-devant de l'église paroissiale, au-devant de la principale porte d'entrée et j'ai lu et publié à haute et intelligible voix et affiché contre la porte de l'église, à la porte de l'audience (tribunal) et à la porte de la maison à être vendue et au poteau public du marché de cette ville. "

Sous le régime anglais, malgré l'avènement des journaux, on continua pendant longtemps à recourir aux

bons offices des crieurs publics. Seulement, la trompette, ou le tambour, était remplacé par une cloche, et Benjamin Sulte nous a dit comment on procédait vers 1860. Cette page de souvenirs du vieil historien disparu est à retenir :

“ A Sorel, aux Trois-Rivières, le cri public existe encore. Seulement depuis plus d'un siècle que les troupes françaises sont parties, le tambour et la trompette sont remplacés par une cloche à la main que le crieur sonne à tour de bras, au coin des rues, sur les places, devant les hôtels et généralement dans tous les lieux fréquentés.

“ Dès qu'il a battu son ban (le mot est ancien, correct et pittoresque), le silence s'établit aussi loin que l'on suppose que puissent s'entendre ses paroles. En même temps apparaissent par les portes et les fenêtres du voisinage les figures de tous les habitants. Il n'en manque aucun. C'est un coup de baguette magique, un changement de décors à vue, comme au théâtre. On va apprendre la nouvelle du jour. Si elle offre quelque intérêt, on en causera jusqu'au lendemain. Si elle est sans valeur, si c'est un lieu commun, on en médiera au moins deux heures durant, et, en ce cas, malheur à celui ou celle qui en est l'objet, l'auteur ou le bénéficiaire.

“ Le crieur sait placer un intervalle entre le son de sa cloche et l'instant où s'élève sa voix. C'est le monsieur de la mise en scène. Il promène autour de lui un oeil exercé, pour juger l'auditoire. Parfois, son regard va jusqu'à imposer silence aux groupes lointains peu soucieux de ses faits et gestes. Puis si l'annonce ou la criée doit être un tant soit peu longue, il déroule avec mesure un papier sur lequel est couchée la prose officielle.

“ J'ai connu un crieur qui profitait du moment où tout le monde a les yeux fixés sur lui pour sortir avec majesté son mouchoir à carreaux et faire entendre dans le silence dont il avait été l'invocateur, une série de détonations nasales fort réjouissantes. Quelques gamins riaient invariablement à cet endroit du cérémonial. Nombre d'auditeurs maugréaient de leur côté, mais lorsque

ceux-ci manifestaient par trop ouvertement leur mauvaise humeur, notre homme remplaçait le mouchoir par la tabatière. Et il fallait le voir priser ! On ne prise plus comme cela de nos jours. C'était la tradition du grand siècle, au temps des jabots de dentelle et des chiquenaudes savantes. Un priseur royal, quoi ! Tout y était : la tête en arrière, un peu penchée à droite ; la canne, (je veux dire la cloche) sous le bras gauche dont la main tenait la boîte aromatique entrebaillée ; la main droite relevée avec une grâce parfaite à la hauteur de la joue ; le coude droit carrément rejeté en dehors, au-dessus du niveau de l'épaule ; et la jambe ! comme il savait l'art difficile de l'arrondir en l'avancant !

Une femme de mon quartier, qui devait l'avoir vu plusieurs centaines de fois accomplir cette grande action, n'en paraissait point blâsée. Que de fois ne l'ai-je pas entendu rentrer chez elle riant aux éclats et s'exclamant : "Le drôle de corps, comme il est toujours amusant !"

J'ai connu un autre crieur qui ne savait pas lire, mais qui se gardait bien de l'avouer aux gens.

Il ne manquait jamais de déployer un papier, que les malins reconnaissaient pour être souvent le même, sur lequel il lisait, ou plutôt chantait en forme de récitatif bien scandé :

"M. Jérémie Laloupe fait savoir à quiconque il appartiendra qu'il a emprisonné une vache rouge qui fréquentait ses choux et ses rabioles. Le propriétaire pourra la ravoïr en payant les dommages et les frais du ban."

Un unique et dernier coup de cloche suivait pour annoncer que tout était fini.

Prix du ban, trente sous, quelquefois un écu selon la tournée qu'exigeait la partie intéressée."

* * *

Plus tard j'ai vu à Montréal des commerçants ambulants sonner de la cloche et s'arrêter ça et là pour faire leur boniment, mais de nos jours on n'utilise plus guère la cloche que pour annoncer l'arrêt du service de l'eau.

E.-Z. Massicotte

L'ABBE DOMINIQUE DE VOBLE

Voici encore un ancien missionnaire du Canada que les *Répertoires du Clergé* ont fait mourir bien avant sa dernière heure. Un petit mot de biographie de ce digne prêtre; nous y apprendrons où et quand, à peu près du moins, il est décédé.

Dominique de Voble (il signait devoble), était originaire de Franche-Comté. Il ne vint pas au Canada en 1741, comme l'a prétendu Noiseux dans sa *Liste du Clergé*, et les *Répertoires* après lui, mais en 1740. Cette année-là, en effet, les MM. du Séminaire des Missions Etrangères de Paris écrivaient à leurs confrères de Québec: " nous envoyons cette année M. de Voble que nous destinons pour le Mississipi." C'était entendu que les missionnaires choisis pour ces missions lointaines passeraient par Québec et y feraient un séjour plus ou moins long, au séminaire, pour se préparer au ministère qui les attendait là-bas.

M. de Voble n'alla cependant pas au Mississipi. Pourquoi? C'est ce que nous ne pouvons dire. Avait-on trop besoin de prêtres ici? Faute d'évêque, pas un seul n'avait été ordonné depuis le 6 mai 1735. On espérait que Mgr de l'Auberivière qui arrivait cette même année, 1740, ordonnerait sans retard ceux qui attendaient depuis plusieurs années, mais il mourut douze jours après son débarquement à Québec. Quoiqu'il en soit, on ne laissa pas partir M. de Voble pour le Mississipi. La paroisse de Ste-Anne de Beaupré allait perdre son curé par le départ de M. Navières, en novembre 1740. M. de Voble fut nommé pour le remplacer. Son premier acte est du 4 octobre. Il desservit cette paroisse jusqu'au mois d'octobre 1749 qu'il passa à l'Ange-Gardien pour porter secours à l'abbé Dufournel, déjà âgé et un peu cassé par ses cinquante-cinq années de ministère. L'ancien curé de Ste-Anne devenu vicaire remplit ses fonctions de missionnaire à l'Ange-Gardien environ deux ans. Son premier acte est du 6 octobre 1749, le dernier du 17 août 1751. On prétend qu'il prit la cure de Verchères dès cette année. C'est possible, mais Jacques Viger, dans son *Historique des cures de Montréal*, met son premier acte au 1er mars 1752. M. de Voble quitta cette paroisse au premier octobre 1758 pour aller pren-

dre celle de St-Jean, ile d'Orléans, où il ne devait pas mourir, mais *pas du tout*, en octobre 1765, comme les *Répertoires* se sont plu à le répéter, après Noiseux bien entendu.

On serait fort embarrassé de trouver son acte de sépulture à St-Jean, à Québec, ou quelque part que ce soit au Canada. Nous l'allons voir.

A la date de sa prétendue mort, M. de Voble était loin de son ancienne paroisse qu'il avait quittée à l'automne de 1764. Le 3 janvier 1765, de la maison paternelle, à St-Amour, en Franche-Comté, il écrivait à M. de Villars, du séminaire des Missions Etrangères de Paris, qu'il avait bien connu au Canada: "Je suis enfin arrivé dans ma famille, en assez bonne santé, mais beaucoup fatigué après bien des traverses et des peines... Toute la famille m'a reçu avec des transports de joie la plus vive, toute la ville en agit de même."

Après quelques semaines d'un repos bien mérité, l'ancien curé de St-Jean aurait été prêt à reprendre l'ouvrage d'autant plus qu'il n'avait pas pensé à s'enrichir en Canada, pas plus que ses confrères. Il fallait pourtant trouver un moyen de vivre en France où les postes libres étaient rares. Il en rencontra un, heureusement, dans la petite collégiale de cette ville. On lui offrit une stalle de chanoine devenue vacante par la mort du titulaire. Avec la permission de l'évêque de St-Claude, dont dépendait la collégiale de St-Amour, M. de Voble accepta, mais sans enthousiasme. Il écrivait à l'abbé de Villars, le 28 mars 1765: "J'ai pris possession du canonicat aux jours gras, qualité de chanoine que j'estime infiniment moins que celle de missionnaire." Et quelques semaines plus tard: "Il est vrai que je suis chanoine, mais qu'est-ce que c'est que 200 livres! Et les messes sont rares ici."

A la fin de l'année 1765 il est déjà fatigué, sinon ennuyé, de son poste. Il s'informe auprès de M. de Villars si le séminaire des Missions Etrangères ne consentirait pas à le recevoir chez lui pour y passer le reste de ses jours. Il se plaint d'avoir la vue basse, d'avoir perdu un oeil, d'être à moitié aveugle, etc. A l'entendre, on l'aurait pris pour un vieillard. Tout de même, il dépassait de très peu la cinquantaine étant né — c'est lui qui nous l'apprend — le 9 octobre 1714.

M. de Villars répond à toutes ces doléances par des encouragements, de douces paroles, de bons conseils, aussi. " surtout ", lui écrit-il, " n'allez pas quitter votre canonicat avant que vous ne soyez fixé ailleurs. " Pour lui montrer son bon vouloir, il cherche un emploi à Paris.

L'année 1766 se passa ainsi sans changement ni amélioration dans l'état de M. de Voble qui n'était pas heureux à St-Amour. Son mince revenu suffisait à peine à sa subsistance. En novembre, il n'avait pas encore trouvé mieux. Mais le mois suivant, il est rendu dans le diocèse de Lyon dont celui de St-Claude était suffragant. Le 22 décembre, il informait son ami M. de Villars de son changement: " Je suis à Charnot, annexe de Meximieu, en Bresse, écrivait-il... J'ai 39 familles, 80 communiants, bonnes gens, les maisons autour de l'église, mais M. le doyen de Meximieu, en même temps curé de l'annexe, ne me donne que deux cents francs pour tout et les messes sont rares ici. " C'était bien la même chose qu'à St-Amour. Comment le pauvre homme pourra-t-il vivre avec si maigre pitance?

Au commencement de 1767, M. de Villars lui écrit que l'archevêque de Paris est prêt à lui donner un poste dans son diocèse et même dans sa ville épiscopale. Il était trop tard, malheureusement. Il répond tristement le 8 avril: " Je suis tout chagrin de ne pouvoir accepter; je suis endetté et n'ai pas le temps de faire d'arrangements. " Et ce bon prêtre, qui avait connu de meilleurs jours au Canada, dut se contenter du vicariat de Meximieu avec la desserte de Charnot.

Le 12 mars 1772, il fit son testament à Lyon. La dernière lettre que nous avons de lui, adressée à M. de Villars, est de janvier 1774. Il était toujours à Meximieu, dans une maison qu'il avait louée. Il ne dit pas s'il est encore vicaire ou non; il est certain qu'il n'était pas curé.

Il vécut encore quelques années. Dans une lettre du 4 mars 1781, M. de Villars informait le supérieur du séminaire de Québec que M. de Voble était mort il y avait " environ dix-huit mois ", c'est-à-dire à la fin de 1779.

On saura maintenant pourquoi M. de Voble n'est pas mort à St-Jean, île d'Orléans, en octobre 1765.

AMÉDÉE GOSSELIN, PTRE

LA FAMILLE MARIAUCHEAU

Le partage du 11 novembre 1654 de la succession d'Antoine Mariaucheu, procureur au présidial de Poitiers, et de Renée Le Cam eut lieu entre trois de leurs enfants qui sont :

Pierre, procureur au parlement de Paris ;

Toussaint, avocat du roi à Poitiers ;

Marie, femme de François des Nouhes, procureur au présidial de Poitiers.

Je vais ajouter les noms des autres enfants et d'autres notes recueillies sur la famille depuis l'arbre généalogique dressé par moi il y a environ deux ans.

I. N. Mariaucheu eut :

1° Antoine, qui suit ;

2° Jean, qui eut une fille dont le nom est inconnu. Elle avait une maison dont son oncle Antoine hérita d'après le partage du 11 novembre 1654. Jean et sa fille étaient alors décédés.

II. Antoine Mariaucheu, procureur au présidial de Poitiers, épousa Renée Le Cam. Il est dit praticien et parrain le 30 janvier 1608 à St-Porchaire et passa différents actes dont les originaux recueillis par M. Filleau se trouvent entre les mains de mon frère. Il fit acquêt le 17 septembre 1625, paraît le 14 mars 1626, le 20 août 1633 et le 18 novembre 1645. Il habitait alors Poitiers, paroisse St-Porchaire. Lui et sa femme étaient décédés avant le partage de leurs biens le 11 novembre 1654. Ces biens étaient situés entre autres dans les paroisses de Venduvre, Vouillé, Béruges, à la Torchaïse et autres localités dans le département de la Vienne. Renée Le Cam (alias Le Cant) possédait la Billotière en Bas Poitou et ils eurent :

1° Pierre, qui suit ;

2° Jean, baptisé à St-Porchaire de Poitiers, le 7 juin 1622. Il a pour parrain Jean Mariaucheu, marchand, et pour marraine Anne de Lauzon.

3° Marie, baptisée dans la même paroisse le 8 décembre 1623, femme de François des Nouhes.

4° Toussaint, baptisé le 3 mars 1625, avocat au présidial de Poitiers. Il mourut le 22 juillet 1665, à St-Porchaire et avait épousé Marguerite Maxias. Supplément des cérémonies du baptême d'un fils d'Antoine ondoyé le 3 mars à la maison.

5° Marguerite, baptisée le 20 août 1625 à St-Porchaire.

6° Marie, baptisée le 3 août 1632 à Vouillé. Elle a pour par. et mar. Pierre Guilloteau, écolier, et Marie Le Cant.

7° Bonaventure, baptisé le 28 janvier 1634 à St-Porchaire.

III — Pierre Mariaudeau, baptisé le 1er novembre 1620 à St-Porchaire de Poitiers, procureur au parlement de Paris, partageait le 11 novembre 1654 avec Toussaint, avocat du roi à Poitiers et Marie, femme de François des Nouhes, procureur au présidial de Poitiers, ses frère et soeur, les biens de leur père et mère. Il avait eu en héritage une maison appartenant à sa nièce, fille de son frère Jean, tous les deux alors décédés.

A la B. Nat. : fonds franc. 32828 Reg. St-André des Arts, j'ai trouvé le 22 nov. 1685 : convoi, service et enterrement de Mr Mariaudeau, ancien procureur de la Cour, référendaire en icelle, demeurant au cloître St-Benoît, qui se fit à 11 h. du matin en l'église St-Benoît, sa paroisse où il fut inhumé.

Je trouve également dans la paroisse de St-André des Arts de Paris, fonds franç. 32826, la sépulture de Marie-Thérèse Mariaudeau, femme de Mr Seron, Cr médecin ordinaire du roi et de la Chancellerie en l'église St-Benoît, sa paroisse.

Ce Pierre est le Pierre Mariaudeau d'Èsgly, avocat en parlement, époux d'Elisabeth Groyn (Groën), de St-Benoît, archevêché de Paris, 1er degré de la généalogie qui m'a été envoyée du Canada. Il eut pour enfants :

1° François, qui suit ;

2° Marie-Madeleine, qui épousa Henry Filleau, notre ancêtre, écuyer, seigneur de la Boucheterie, fils de Jean Filleau, chev. de l'ordre du roi, son Cr et ancien

avocat en la sénéchaussée et présidial de Poitiers et de Jeanne Morault. Le contrat fut passé à Poitiers, le 12 avril 1681 en présence de Mr Mariaudeau, seigneur de la Forge. Marie-Madeleine mourut le 24 octobre 1729 et fut inhumée dans l'église des Carmes de Poitiers le 25 (Reg. St-Etienne de Poitiers).

3° Antoine-Germain, avocat en parlement de Paris, qui épousa Marie-Jeanne Chevalier, marraine en 1698 de Jean-François-Rémy Filleau, fils d'Henri et de Marie-Madeleine Mariaudeau.

Germain fut parrain, le 18 novembre 1687, de Germain Filleau, fils des précédents. Il était procur. de Pierre-Louis Legier dans un compte de 1693-1695.

IV — François Mariaudeau d'Esgly est donc le père de Mgr Mariaudeau. Il avait épousé Louise-Philippe Chartier dont il eut 7 enfants.

Louis Filleau, fils d'Henri et de Marie-Madeleine Mariaudeau, écrit de Québec le 17 novembre vers 1720 qu'il a été reçu par son oncle Mr d'Esgly et sa femme avec toute sorte d'honnêteté et qu'il l'a présenté à tous les officiers et au gouverneur Mr de Vaudreuil. Mr d'Esgly l'a fait cadet dans sa compagnie (Reg. Filleau, p. 1715).

Dans les Archives des Deux Sèvres, E Supplément L 754, on trouve la mention d'une vente par Valentin-Pierre-Claude Mariaudeau de Bonnemort, Cr des fermes au grand bureau de la Rochelle à Jacques Ogeard, officier de la maison de Mgr l'évêque de cette ville, d'une habitation, sise à la Rochelle.

Communication du R. P. Beauchet-Filleau, abbaye Sainte-Marie de Paris.

QUESTION

Où et quand était né Michel Clouet qui fut député du comté de Québec de 1822 à 1833? Où est-il mort? A-t-il laissé des descendants?

G. C.

LA COMPLAINTE DES NOUVEAUX MARIÉS

Dans le superbe volume sur l'île d'Orléans, publié par la Commission des Monuments Historiques de la province de Québec et compilé par M. P.-G. Roy, comme aussi dans l'*Histoire de l'île d'Orléans* de L.-P. Turcotte, se trouve une version de la fameuse complainte d'une noce qui, au dix-huitième siècle, se termina de tragique façon.

Résumons les principaux faits : le 15 octobre 1787, Louis Beaudoin, de l'île d'Orléans, épousait à Saint-Joachim, sur la rive nord du Saint-Laurent, une demoiselle Agnès Paré. Le lendemain de la noce, quinze des fêteoyeurs s'embarquaient à Saint-Joachim pour aller continuer la fête à l'île d'Orléans, chez les parents du marié.

Malheureusement, "l'embarcation pesamment chargée" chavira alors "qu'on touchait presque au terme de la traversée" et treize personnes se noyèrent. Une telle catastrophe exigeait un chant et un poète populaire, nommé Veilleux, se chargea de transmettre à la postérité le récit du douloureux événement.

D'après l'historien Turcotte, la complainte aurait eu vingt couplets à l'origine, cependant, il n'a pu en repêcher que treize. J'ai entendu chanter cette complainte à Montréal en 1922, par un bon vieux chanteur, J.-A. Richard (1) qui la tenait de son père, originaire du Cap Saint-Ignace.

Le père Richard se rappelait également de treize couplets, mais il en avait un qui n'est pas dans la version Turcotte, tandis que ce dernier en avait un inconnu de Richard.

Les autres couplets se ressemblent, cependant il existe entre les deux textes assez de divergences pour m'autoriser à publier la version que je possède quand ce ne serait que pour intéresser les curieux et les folkloristes.

(1) Voir le B. R. H., vol. XXVII, p. 30.

— 1 —

Peuple chrétien écoutez la complainte
D'un honnête homme qui veut se marier
Par un dimanche, veille de son mariage,
A la grand'messe, il s'en va communier.

— 2 —

Après la messe, il va voir son monde,
Les jeunes gens qu'il avait invités.
Son frère aîné arrivant à sa porte,
Le coeur gonflé, il se met à pleurer.

— 3 —

Ce cher Louison qui s'en va pour le voir :
“ — Qu'avous mon frère ! qu'avez-vous à pleurer ?
“ — Ah ! si je pleure, je déplore votre sort,
“ Que le malheur vous arrive comme à moi.

— 4 —

“ Tu sais mon frère, j'ai onze ans de mariage,
“ Chez moi la paix n'y a jamais régné,
“ Laissez, mon frère, laissez ce mariage,
“ Je vais payer les dépenses qui sont faites.

— 5 —

“ Tenez, mon frère, voilà deux portugaises,
“ Ne pensez plus à votre fiancée,
“ — Gardez, mon frère, gardez vos portugaises,
“ Vous êtes l'aîné, vous m'accompagnerez.”

— 6 —

Fallut partir la veille de ses nocés,
Pour marier sa jeune fiancée,
En priant Dieu qui préserve du naufrage,
Les voilà tous à bon port arrivés.

— 7 —

Le lundi vient faut aller à l'église,
Pour marier les jeunes fiancés,
Sont revenus à la maison des nocés,
Se divertir et prendre du plaisir.

— 8 —

Le lendemain, le lendemain des nocés,
Ah ! triste jour, quel fatal retour,
Quinze embarquèrent avec grande allégresse,
Treize ont péri, dans la chaloupe à Louis.

— 9 —

Ce cher Louison, par trop de complaisance,
Laisse gouverner par un novicier,
En dédoublant la pointe pour mettre à l'anse,
Mal gouvernée, la chaloupe a viré.

— 10 —

Une orpheline qui était dans la barque
“ Mon Dieu, faut-il périr !
“ Faut-il périr à la fleur de son âge !
“ Faut-il périr si près de ses amis. ”

— 11 —

Treize ont péri sur la mer en colère,
Treize ont péri dans la mer engloutis,
De tous côtés on voit venir du monde,
Gens de Beaupré, qui les voient traverser.

— 12 —

On a trouvé le mari et la femme,
Et l'orpheline qu'était à leurs côtés,
Ah ! que la grève était mouillée de larmes,
Lorsque chacun reconnaissait les siens.

— 13 —

Joseph Paré vint ramasser sa femme,
Deux de ses soeurs, trois de ses chers enfants,
“ Hélas, dit-il, faut-il que cette alliance,
“ Nous ait causé tant de mortalités. ”

* * *

Il me paraît que M. Turcotte a remanié quelque peu les vers qu'il a recueillis, ce pourquoi je n'oserai le blâmer. Et si j'en fais la remarque c'est surtout pour ne pas diminuer le souvenir du défunt père Richard qui était minutieux et tenait à dire les choses comme il les avait entendues ou comprises.

E.-Z. Massicotte

QUESTION

Madame de Champlain fut-elle la première française qui passa dans la Nouvelle-France?

Arch.

L'ABBÉ ALEXANDRE DOUCET

Il fut le premier curé en titre de Charlesbourg et comme tel il mérite une autre biographie que celle dont les *Repertoires* l'on gratifié. L'abbé Charles Trudelle dans son *Histoire de Charlesbourg* en a parlé, mais nous pouvons y ajouter et même corriger. Nous avons déjà fourni en 1905 la plupart des notes qui seront utilisées ici; elles proviennent des archives du Séminaire et nous prenons notre bien là où il se trouve.

Alexandre Doucet était fils de Jacques Doucet et de Marie Pinet. Il était originaire de la ville de Paris. Sans en avoir la preuve, nous croyons qu'il arriva au Canada en 1680 en même temps que Mgr de Laval qui revenait de France. En tous les cas, il était au petit séminaire de Québec en 1681. Le recensement de cette année-là le mentionne comme élève et le dit âgé de 18 ans.

Il devait être avancé dans ses études puisqu'il commença sa théologie en 1684 ou 1685.

Le 1er août 1688, Mgr de St-Vallier arrivait à Québec. Le 22 du même mois il conférait la tonsure et les ordres mineurs à quelques séminaristes parmi lesquels se trouvait Alexandre Doucet.

Après avoir reçu le sous-diaconat le 30 novembre et le diaconat le 18 décembre, il fut enfin ordonné prêtre à l'Hôtel-Dieu de Québec, le 5 mars 1689.

Les prêtres étaient rares à cette époque. Les nouveaux étaient employés sans retard. Aussi bien, peu après son ordination, M. Doucet dut partir pour le ministère, nous ne savons où. Dans le *Livre de raison*, 28 avril 1689, on lit l'entrée suivante, sous le nom de Mgr de Québec : "Pour marchandises fournies à Monsieur Doucet pour aller en mission, la somme de 302 livres et trois sols".

A l'automne de cette même année, l'abbé Doucet fut envoyé à Sorel pour aider M. Duplein malade. Le ou après le 19 septembre, date de son dernier acte, M. Duplein quitta sa mission pour aller mourir, le 3 octobre, chez les Messieurs de St-Sulpice qui le traitèrent comme l'un des leurs.

M. Claude Volant de St-Claude fut aussitôt nommé pour remplacer M. Duplein à Sorel et autres lieux. Son premier acte est du 13 décembre. M. Doucet revint à Québec. L'an-

née suivante, 1690, il remplaça l'abbé DuBos, missionnaire à Charlesbourg, revenant au séminaire pour cause de santé.

Quoi qu'en dise l'abbé Trudelle, les desservants de cette mission n'attendirent pas la construction d'un presbytère pour y avoir leur résidence. Dans les dernières années du moins, ils logeaient chez un habitant. L'abbé DuBos eut son domicile chez Charles Gautreau, depuis novembre 1688, au plus tard. L'entrée suivante au *Livre de raison* en fait foi : "pour la pension du missionnaire qui dessert la cure de Charlesbourg qui est échue à la Toussaint dernier, 1689. Et le 16 janvier 1691 : "compté avec Gautreau l'année de pension du missionnaire que je lui ai payée pour la dite année 1690." Signé du procureur Vallet.

L'abbé Doucet fit comme son prédécesseur, il logea chez Gautreau, mais en septembre 1691 le procureur paye à celui-ci le reste de la pension de M. Doucet. Pourquoi à cette date? Probablement parce que ce jour-là le missionnaire entrait dans le presbytère qu'il venait de faire construire.

L'abbé Trudelle a cru que M. Doucet n'avait quitté définitivement le séminaire que le 5 juillet 1696 parce que, dit-il, à cette date il cessa de se dire dans les actes: prêtre du séminaire de Québec. Les comptes de la maison prouvent surabondamment que depuis 1690, il ne demeurait plus au Séminaire mais que celui-ci continua à lui fournir tout ce dont il avait besoin, comme aux autres missionnaires de son corps, et cela pendant plusieurs années.

Que M. Doucet se soit inscrit dans les actes comme "curé de cette paroisse", c'était bien son droit à partir du 26 septembre 1693 qu'il fut nommé curé en titre par Mgr de St-Vallier. L'Évêque donna commission à M. DuBos d'aller installer son confrère. Cette installation et prise de possession eurent lieu le 11 octobre 1693. L'acte que nous avons sous les yeux ressemble en tous points à ceux que nous avons vus pour d'autres. Il porte les signatures de Guillaume Renaut, Thomas Pajot, Germain Langlois, J. Boismé et Duhault, tesmoins, Alexandre Doucet prestre, N. duBos prestre.

Jusque-là, Charlesbourg avait dû se contenter d'une humble et pauvre chapelle dont l'abbé Trudelle nous a laissé l'histoire. La construction d'une église en pierre était dé-

cidée depuis longtemps. La pose de la première pierre n'eut lieu qu'en 1695, d'après nos archives. Pour encourager le bon curé et ses paroissiens, Mgr de St-Vallier, alors en France, leur fit savoir qu'il leur accordait mille livres pour la bâtisse de leur église. Cette somme était prise sur les suppléments.

L'église était logeable en 1697 ou 1698, croyons-nous, mais elle n'était pas terminée, pas même blanchie à l'intérieur. Et pourtant M. Doucet ne restait pas inactif. Il complétait son oeuvre peu à peu, à Charlesbourg bien entendu, car il n'était pas à Port-Royal. Pour dire vrai, il dut être question de l'y envoyer. L'abbé Tremblay écrivait à M. DesMaizerets le 27 avril 1700 : "Vous n'avez pas fait attention à ce que j'avais mandé l'an passé de M. Guay. Il n'était nullement propre à aller aux Mines et vous deviez plutôt le mettre à Charlesbourg et envoyer M. Doucet aux Mines". Il était trop tard. M. Guay était rendu à son poste et y demeura une couple d'années. Quant à M. Doucet il n'alla jamais aux Mines, pas plus qu'à Port-Royal. L'abbé Trudelle a pourtant cru à ce voyage et nous donne sa version : "Toujours malade et souffrant depuis quelques années, écrit-il, il laissa Charlesbourg en décembre 1700. Il alla chercher la santé dans un autre climat. Il y mourut le 26 mars 1701 et non 1700, comme dit Tanguay. Il avait 44 ans ce qui mettrait sa naissance en 1657".

Tout cela est bien beau, mais pas exact. Où l'auteur a-t-il vu par exemple que M. Doucet était toujours malade et souffrant ? Rien dans nos archives n'indique pareille faiblesse de santé. Le fait que l'on pensa à l'envoyer aux Mines en 1699 prouve plutôt le contraire. On choisissait pour ces missions lointaine des hommes robustes.

Que M. Doucet ait laissé Charlesbourg en décembre 1700, c'est vrai, pas pour Port-Royal, mais pour le grand voyage de l'éternité, en passant par l'Hôtel-Dieu. Il ne mourut pas non plus en 1701 mais en 1700 comme l'avait écrit Tanguay. Celui-ci s'est trompé sur la date du mois et sur l'âge. Celui-là a fait de même.

Le 8 décembre 1700, M. Doucet était encore à Charlesbourg incapable toutefois de faire son ministère. Ce jour-là, un enfant né en cette paroisse fut porté à l'Ancienne-Lo-

rette pour y être baptisé. Le Père Michel, récollet, y faisant les fonctions curiales, écrivit dans l'acte : " annuente parocho Domino Doucet qui propter valetudinem suam baptizare non potuit. "En d'autres termes : avec la permission de M. Doucet qui, pour cause de santé, n'a pu baptiser.

Les 10, 11 et 13 de décembre, le Père Juconde Drué inscrit des actes au registre. M. Doucet était rendu à l'Hôtel-Dieu. Le registre des malades indique un M. Rousset, mort le 10 décembre. Il s'agit pourtant du curé de Charlesbourg; seulement, le nom est estropié et la date fautive, le tout par distraction.

Un ancien nécrologue de quelques-uns de ses prêtres et de ses élèves est conservé au séminaire de Québec. En peu de mots, il va nous renseigner sur la mort de ce prêtre.

"Messire Alexandre Doucet, de Paris, curé de Charlesbourg, âgé de 37 ans, ayant dix ans de sacerdoce, décédé le 17 décembre 1700, fut transporté à sa paroisse où il est inhumé".

Et dans un ancien bréviaire du temps ont a érit à la marge : " mort de Doucet le 18 décembre ", ce qui veut dire la sépulture probablement.

M. Doucet fut inhumé dans sa paroisse, nous dit le nécrologue cité plus haut. L'acte de sépulture n'a pas été trouvé ni à Charlesbourg ni à la cathédrale, mais il est certain que M. Doucet eut son service à la cathédrale. Le procureur du séminaire écrit dans ses livres au commencement de 1701 : " payé à Jean DuBreuil (il était bedeau) pour la sonnerie des funérailles de M. Doucet: 5 livres "

En voilà assez pour démontrer que ce curé de Charlesbourg n'est pas allé mourir à Port-Royal. Une note, dans le vieux manuscrit que nous avons cité plus haut, nous apprend que M. Doucet est " mort des suites d'une chute qu'il fit de la voûte de son église lorsqu'on la blanchissait. "

A la nouvelle de sa mort, l'abbé Tremblay écrivait de Paris au Séminaire de Québec : " J'ai été vraiment affligé de la mort de M. Doucet. C'était un bon ouvrier qui a rendu service à l'église. " L'oraison funèbre est courte, mais elle est juste.

Amédée Gosselin, ptre

ORNEMENTS POUR L'ÉGLISE DE MONTREAL

Jay soubgné prestre Curé de Montréal faisant pour la communauté de St-Sulpice Confesse auoir ce jourdhuy achetté aud. nom une Caisse d'ornemens de Monsieur Canellier pour le prix et somme de cinq cens Livres monnoye de france Paiable dans deux ans a la datte des pntes. fait a Quebec le XIXe octobre gbi. soixante huict signé G. Perot (avec paraphe).

Collionné a loriginal en papier ce fait rendu aud. Sr Jean Canelier ptre cy nommé par les Notaires royaux a rouen soubznés. ce vingt neuf. Mars gbj soixante et dix. Jean Canelier, Chrestien noe. Royal.

Jean Canelier, Chrestien noe. Royal, Maubert, nore. royal.

Pardevant Lesd. notaires royaux a rouen soubzsignés est Comparu Led. Mre. Jean Canellier ptre. deuant nommé demurant A Rouen parr. Sainct nicolas Lequel a fait et constitué pour son procur.^r gnal. et special Le sieur Charon (1) marchand demurant a Quebec en la nouvelle france Auquel il a donné pouuoir de pour Luy et en son nom receuoir dud. pent. curé de Montréal ou ane. Lad. somme de Cinq cens Livres contenues en son obligaon. dont la coppie Est cy dessue transcripée et en donner quittance et descharge vallable et consentie que loriginal desd. pnce. estre demeuré es mains dud. sieur Canellier soit et demeure quitte apres Led. paiement et promettre de luy rendre Sil Le Desire, et sy besoin Est a Leffet dud. paiement fe. toutes les poursuittes necess.^{es} et gnallement et promettant et obligeant etc., etc. fait et passé a Rouen es estude Lan mil six cens soixante dix Le vingt neuf.^e jour de mars et a signé Pntre. Louis Bourey etrey et pierre de Colleuille dem.^s a rouen.

Jean Canelier

Bourey (paraphe)

De Colleuille (paraphe)

Chrestien not.^{re} royal (paraphe)

Maubert no.^{re} royal (paraphe).

(1) Nom de baptême en blanc. Doit être Claude Charon, nommé syndic des habitants le 3 août 1664. (B. R. H., XXXV, 704).

Je soubzsigné prestre demeurant presentement au seminaire des Ecclésiastiques de Mont Real en Canada tiens quitte Monsieur perot prestre et Curé du dit Mont Real de la somme de Cinq Cents livres qu'il me devoit par obligation dont la copie est Inserée au present papier, et declare que si l'obligation susdite paroisoit, elle sera de nulle valeur en ayant esté totalement payée, fait audit Mont Real le dix neufiesme octobre Mil six Cents soixant et quatorze.

Canelier

O. L.

PAS DE LIMITE D'ÂGE A L'HISTORIEN

M. Ernest Legouvé, dans l'un des derniers ouvrages qu'il a publié, assigne une limite d'âge aux écrivains.

“ La force créatrice, dit-il, meurt en nous longtemps avant nous. Qu'est-ce qui peut remplacer l'imagination défaillante ? Le poète doit donc se fixer à lui-même une date, un jour où il se met à la retraite, et, ce jour venu, briser irrévocablement sa plume, éteindre sa lampe de travail.

“ S'obstiner, ce serait profaner la muse. Pourquoi continuer une poursuite impuissante, donner à tous le spectacle de sa défaillance ? Si vous ne vous retirez volontairement du temple, malheureux, vous en serez chassé.”

Comme cela est vrai, mais comme cela est triste. Il n'en est pas de même de l'historien, ajoute Legouvé.

“ L'historien tient sa plume d'une main plus ferme à cinquante ans qu'à trente ans, les qualités que réclame l'histoire étant de l'âge mûr ; là, surtout, savoir, c'est pouvoir. Il marche dans sa voie d'un pas plus sûr, car tout ce qu'il a acquis, l'aide à acquérir encore, tout ce qu'il sait est un capital qui lui profite et porte intérêt ” (J.-Edmond Roy, *Essai sur Charlevoix*).

LA NAVIGATION DU FLEUVE SAINT-LAURENT

A Crevelt, le 22 février 1759.

LETTRE DE M. DUBOIS AU MINISTRE

Monsieur,

Comme citoyen et serviteur de mon Roi, j'aurais des reproches à me faire si je n'avais l'honneur de vous communiquer, surtout dans les circonstances présentes, le plan et le mémoire ci-joints. Je les envoyai au mois de septembre dernier à M. de Cremilles dont j'ai l'honneur d'être connu.

Voici copie de sa réponse du 24 octobre 1758 :

“ J'ai reçu, Monsieur, la lettre que vous m'avez écrite le 7 du mois dernier avec le mémoire et le plan que vous y avez joints concernant la navigation du fleuve St-Laurent : on ne peut que vous savoir gré des témoignages de votre zèle pour le service du Roi. Je ferai examiner votre projet et s'il est possible d'en faire usage, je le produirai volontiers. ”

Les affaires de M. de Cremilles ne lui ont sans doute pas permis de penser à mon projet, il ne m'a point encore mandé qu'il l'ait fait examiner. Je lui ai fait tenir récemment un mémoire sur les abus qu'il y a dans l'administration des affaires du Roi et de la colonie au Canada.

Il en est un surtout d'une telle importance que s'il n'est réformé il est de toute impossibilité que cette colonie devienne jamais florissante, tels soins qu'on apporte d'ailleurs pour la relever.

Je vous prie, Monsieur, de ne pas croire que mon plan soit pris d'après des cartes. Je montai le fleuve St-Laurent dans l'été de 1752, nous allâmes à la Prairie et je mis pied à terre à l'île aux Coudres, pour examiner cette position qui m'avait frappée. Je redescendis le fleuve dans l'automne de 1753, je débarquai aux Eboulements et j'y restai 2 jours en attendant que le vent devint favorable pour continuer ma route jusqu'à Louisbourg où je retournais.

Je pris les informations nécessaires des pilotes de l'île aux Coudres et des Eboulements. Je vis découvrir la batture de l'île, à marée basse, et je jugeai du peu d'eau qu'il pouvait y avoir dessus à marée haute. Les pilotes que j'interrogeai l'un après l'autre et en particulier, m'assurèrent tous (ainsi que me l'avaient déjà fait plusieurs marins) que toute la partie du sud du fleuve n'était navigable que pour des chaloupes et de très petits bâtiments par le travers de l'île aux Coudres et jusqu'à l'île d'Orléans. Je n'avais pas les commodités nécessaires pour le vérifier moi-même par la sonde.

J'ose vous avancer, Monsieur, que si on avait pu exécuter il y a 20 ans les projets que j'ai médités pour le bien de la colonie du Canada et le service de mon Roi, Louisbourg et l'île Royale seraient encore en notre possession, et Québec n'éprouverait pas les calamités d'une disette malheureuse qui ne laisse à ses habitants que l'affreuse perspective d'une mort prochaine, forcée et causée par le manque général des vivres nécessaires à leur subsistance.

Il ne faut pas croire que cette colonie soit sans ressource : elle en a de grandes. D'autres personnes s'en sont aperçu avant moi et ont pu faire les mêmes réflexions que moi, mais tous les sujets du Roi de France ne sont pas citoyens. Mon désintéressement que je crois pur et le zèle infatigable que vous montrez pour le service du Roi dans la partie dont vous êtes chargé, m'enhardissent à vous parler aussi franchement que je le fais. Mes projets ne roulent pas sur un seul objet. Je pense que j'aurais de l'avantage à vous en entretenir de plus près ; vous me feriez vos objections, je tâcherais de les lever, et je pourrais me servir pour démontrer quelques parties de ce que j'aurais l'honneur de vous proposer des plans et mémoires que M. Franquet, ingénieur du Roi, a envoyés à la Cour depuis 1750, jusqu'à 1753, inclusivement qui sont déposés en liasse et par numéro à votre bureau de la marine à Versailles et qui sont tous faits de ma main.

Je vous prie, Monsieur, de vouloir bien m'honorer d'une réponse et de m'accuser la réception de mon paquet.

Je suis avec un très profond respect, Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur.

Signé : Dubois

Ingénieur de M. le marquis de Monteynard, maréchal général des logis de l'armée du bas Rhin, au quartier général.

MEMOIRE SUR LA NAVIGATION DU FLEUVE ST-LAURENT

La prise de Louisbourg en l'île Royale doit faire craindre que les Anglais ne fassent quelques tentatives sur Québec le printemps prochain.

On pourrait aisément les empêcher de remonter le fleuve St-Laurent plus haut que 12 lieues de cette ville en établissant une batterie sur le cap au Corbeau.

Ce cap est à la côte du nord du fleuve et n'est éloigné de l'île aux Coudres que d'un demi quart de lieue au plus. Il est nécessaire que les vaisseaux qui veulent remonter la rivière passent entre ce cap et l'île dont la bature resserre le passage au point de ne lui laisser qu'environ 60 à 80 toises de largeur. Ce passage n'est praticable qu'à marée haute et la côte du sud n'est pas navigable dans cette partie à cause du peu d'eau qu'il y a.

Le cap Corbeau commande l'île aux Coudres de 50 à 60 pieds. Cette île est couverte de petit bois dans sa plus grande partie et l'autre est habitée par des pilotes côtiers qui conduisent les bâtiments depuis cet endroit jusqu'à Québec, la navigation étant difficile et dangereuse dans cette partie.

On pourrait couper les bois qui restent sur cette île pour que les Anglais qui voudraient y débarquer et s'y établir fussent vus de toutes parts du cap au Corbeau, ou établir sur cette même île, une batterie dont le feu serait plus rasant que celui du cap, et qui en tirerait néanmoins sa protection au cas que les Anglais voulussent essayer de l'enlever.

Les terres du cap sont à pic et il n'y a aucun chemin pour y parvenir qu'en montant les Éboulements qui sont un escarpement de plus de 60 à 80 pieds dans lequel les habitants ont pratiqué parmi le roc quelques sentiers qu'il serait aisé de rendre impraticables.

Les bois qui bordent le cap au Corbeau et toute la côte contribueraient beaucoup à rendre ce poste inattaquable ; il faudrait du canon pour le forcer, et il ne pourrait jamais y arriver, il n'y a aucun chemin dans ces bois. La quantité d'arbres pourris et tombés d'ancienneté jointe à des broussailles en rendent la traverse difficile même aux gens de pied.

Je joins un petit plan (1) de la partie du fleuve depuis l'île aux Coudres jusqu'à Québec pour aider à l'intelligence du mémoire.

Il y a quatre autres objets principaux qu'il me paraît nécessaire de remplir si l'on veut rendre la colonie du Canada florissante et faire respecter nos possessions dans cette partie de l'Amérique.

1° La réforme des abus et quelques changements dans l'administration.

2° Peupler à la paix la colonie, encourager la culture des terres ou la rendre indispensable sans rebuter l'habitant.

3° Établir un point intermédiaire entre Québec et l'île Royale pour pouvoir porter des secours plus prompts à Louisbourg.

4° L'établissement d'une marine à ce même point intermédiaire afin que nos vaisseaux puissent croiser devant l'île Royale dès le petit printemps et procurer à nos bâtiments marchands la navigation du fleuve.

De ces quatre objets remplis il en résulterait l'aisance parmi l'habitant.

Des forces suffisantes pour défendre le pays sans qu'on fut obligé d'y envoyer des troupes de France.

La sûreté de l'île Royale, point assez important pour qu'on y songe ; le commerce de la morue plus considérable.

L'avantage de n'être point obligé d'armer nos vaisseaux de France pour secourir cette colonie et de pouvoir les garder pour le service de nos côtes, la construction de Québec étant suffisante pour fournir au point intermédiaire la quantité de vaisseaux nécessaires.

(1) Ce plan ne figure pas au registre dont est copie. Signé (N)

La tranquillité du ministre de la marine qui ne serait plus obligé de porter toute son attention de ce côté. L'établissement de toute la partie du fleuve depuis Québec jusqu'au point intermédiaire.

La jalousie que nous causerions à nos ennemis les Anglais : l'obligation où ils seront de garder leurs côtes avec soin nous sachant en état de les insulter si elles se trouvaient dégarnies et partant l'impossibilité ou au moins la difficulté de tenter quelque chose sur nos possessions.

Je donnerai les moyens de remplir ces objets et sans beaucoup de dépense, si on me fait l'honneur de me consulter.

Les circonstances présentes ne permettront pas de penser à ces objets, ce n'est pas le temps de les remplir tous, mais la guerre finira et on peut y réfléchir, les discuter, les peser et préparer les moyens de les exécuter à la paix (1).

Dubois

LES COCHONS A QUEBEC

L'article suivant du Règlement de police fait par le Conseil Souverain le 26 janvier 1688 ne mérite-t-il pas d'être encadré :

“ Défenses à chaque ménage de la basse-ville (de Québec) d'y nourrir plus d'un cochon lequel ils auront soin de faire nettoyer tous les jours en sorte que les voisins n'en soient incommodés. ”

QUESTION

Combien y eut-il de maisons brûlées à Québec pendant le siège des Anglais en 1759? La *Relation du Journal de l'expédition sur le fleuve Saint-Laurent* donne un total de 535 maisons brûlées pendant tout le siège. N'y a-t-il pas là un peu d'exagération?

Aif.

(1) Archives de la province de Québec.

LES "CURIOSITES" DE MICHEL BEGON

Michel Bégon, intendant de la marine à Toulon, à Rochefort et à La Rochelle, père de notre intendant Bégon, fut un collectionneur averti de médailles, d'antiquités, d'estampes et de curiosités de toutes sortes.

Le 9 janvier 1689, il écrivait, de Rochefort, à son ami Villermont, qui lui aida beaucoup à augmenter ses collections :

“ N'ayant point de nouvelles à vous mander qui en vailent la peine, je vous envoie l'estat des curiosités qui m'ont esté envoiées de Canada que je n'ay point encore vues parce qu'elles sont à La Rochelle et qu'il y a trois semaines que je suis icy où je feray désormais mon séjour ordinaire. Mandés-moy s'il vous plaist vostre sentiment sur ce que vous jugés à propos que je fasse venir l'année prochaine, afin qu'il ne manque rien dans mon cabinet aux curiosités qu'on peut tirer de ce païs-là. Je suis très parfaitement . . . ”

Puis, sous le titre *Mémoire des curiosités qui me sont venues du Canada*, M. Bégon énumérait ses richesses :

— Une paire de brasselets de rassade.

Trois paires de souliers de peau d'orignac (original), dont une est commune, la seconde a le poil du petit orignac en dedans, et la troisième est sans poil et sans porc epics.

Six pots plats d'écorce ou ouragans.

Une écuelle et une cuillier de bois.

Une cuillier de bois d'orignac tinte en rouge.

Deux paires de rognons de rat musqué.

Un grand calumé rouge et bien garny.

Un sac de porc epic et de poil d'orignac.

Un diadème ou tour de teste de porc epic avec une jarretière d'Outaouac de porc-epic.

Une ceinture de porc epic.

Ornemens de porc epic pour attacher aux épaules des enfans comme des manches pendantes.

Deux colliers à porter des fardeaux sur le dos dont celui qui est fait par une Huronne est tout entier et celui qui est fait par un Obnaquie a les cordes ou longues coupées.

Une petite peau d'orniac matachiée.

Collier de capitaine avec sa coquille et ses bastons ou canons de porcelaine.

Collier de femme ou de fille avec deux paires de pendants d'oreilles de porcelaine.

Jeu de noyaux et d'osselets d'orniac pour jouer au noir et au blanc à peu près comme on joue à croix ou à pille.

Sac à petun d'une peau matachiée déjà un peu vieil.

Sable noir des Trois Rivières.

Coquille de mer.

Petite pierre ronde naturellement.

Tondre qui vient aux arbres qui sert à faire du feu avec le fusil.

Noix communes.

Prodigieuse dent de Castor.

Talc de Canada.

Écorces figurées avec les dents.

Crayon d'orniac charbonné par un Huron sur un morceau d'écorce.

Diamants qui coupent le verre et qui font du feu avec le fusil ou le bat feu.

Une petite marcasite.

Un habit d'Éskimaux fait de loup marin.

Un petit castor avec la queue et les pieds.

Une peau de careboux avec son poil.

Une perdrix blanche.

Deux pieds d'eslan ou d'orniac gauches de derrière.

Un canot avec le mast, la perche et les avirons et les (déchirure) du fond de peur qu'il ne se gaste.

Deux écorces à cabanes très bien cousues.

Deux pieds et un bec d'aigle.

Deux pattes de homar ou d'écrevisse de mer.

Diverses graines et du suc d'érable.

Un grand poisson armé.

Une canne Illinois.
Un carquois et des flèches d'Oütaoüor.
Du porphyre qui est rougeastre.
Du marbre de Québec ; c'est le plus noir.
Du marbre de Beauport qui est entaillé desquels on
fait aussy de la chaux.
Une pierre à chaux qui est encor plus grise.
Une pierre de grès qui sert de pierre de taille aussi
bien que le marbre.
Un morceau de plâtre qu'il faut faire cuire.
Du charbon de terre.
(*Archives Historiques de la Saintonge et de l'Aunis*,
p. 40).

LETTRE DE L'ABBE LYON DE SAINT-FERREOL,
AU R. P. DUPUY, S. J. (16 JANVIER 1730)

Mon révérend père,

Nous allons prendre des arrangements pour vous
donner dans le cours de l'hiver la satisfaction que vous
souhaitez de nous pour vous mettre en paisible posses-
sion de bout de l'Isle Jésus qui vous appartient, vous au-
rez dans un peu de temps de nos nouvelles à ce sujet,
celle cy est pour vous tirer de peine et pour avoir l'hon-
neur de vous offrir mes respects au commencement de
cette nouvelle année que je vous souhaite très heureuse,
je vous demande un peu de parts à vos saints Sacrifices
et vous prie de me croire avec beaucoup de respect,

Votre très humble et très
obéissant serviteur,

Mon Reverend pere
a Quebec ce 16me
janvier 1730

Lyon ptre

(Copie du document faisant partie de la collection
Gagnon, conservée dans la bibliothèque municipale de
Montréal et portant le No 40554).

UNE PIERRE TOMBALE DE 1759

Dans le vieux cimetière Saint-Mathieu, rue Saint-Jean, à Québec, on voit une pierre tombale avec l'inscription suivante :

Ci-git le corps d'
Alexandre Cameron
Officier de Diengahon en
Ecosse qui mourut de la
Fièvre en cet endroit, au
Mois d'août 1759 servant
Alors Son Roi et sa Patrie.
Les lieutenants-colonels
Nairn et Malcolm Fraser
Ont élevé ce monument à la
Mémoire de leur ami et de leur
Frère. This stone is put here by
Lieut. Colonel Nairn and Lieut. Colonel
Colonel Malcolm Fraser in memory
Of their dear friend and much re-
Spected brother officer Alex^r
Cameron Esq^r of Diengallon in
Scotland who died of a fever on
This spot in August 1759 when in
The service of his King and country
And is here interred.

Le cimetière Saint-Mathieu ne fut ouvert qu'en 1770. Alexander Cameron ne put donc être inhumé en cet endroit en 1759. Bien plus, au mois d'août 1759, les Anglais n'étaient pas encore en possession de Québec. Comme Cameron n'était pas prisonnier de guerre, il n'est certainement pas mort à Québec.

Comment expliquer cette inscription ?

C'est dans le journal de Malcolm Fraser, officier de l'armée de Wolfe, que nous trouvons l'explication de cette énigme.

Le 29 juin 1759, quatre régiments de l'armée de Wolfe, les 15ième, 43ième, 48ième et 78ième d'infanterie,

sous les ordres du brigadier Monckton, débarquaient à Beaumont.

Le lendemain matin, ce petit corps d'armée de près de 2000 hommes se mettait en marche pour la Pointe-Lévy. Le seigneur de Lauzon, Etienne Charest, à la tête d'une poignée de braves francs-tireurs, tenta de barrer le passage aux Anglais. Il ne pouvait faire grand'chose, mais il retarda tout de même leur marche de quelques heures.

Monckton établit son camp à la Pointe-Lévy et il transforma l'église de Saint-Joseph en hôpital.

Alexander Cameron était capitaine d'une des compagnies du 78^{ième} régiment ou Montagnards de Fraser. Il faisait donc partie de la colonne débarquée à Beaumont le 29 juin. Quelques semaines plus tard, il tombait malade des fièvres et il fut transporté à l'hôpital installé dans l'église de Saint-Joseph. Il y décéda le 3 septembre (non au mois d'août, ainsi que le porte l'inscription).

Malcolm Fraser, un des compagnons de Alexander Cameron, note dans son *Journal* :

“ Monday, 3rd September — This day died, my worthy Captain, Alexander Cameron, of Dungallon, universally regretted by all those who knew him as a fine gentleman and a good soldier. ”

Le lendemain, Malcolm Fraser écrit encore :

“ Tuesday, 4th September — Capt Cameron was interred in front of our Colors, with the usual solemnities. ”

Le capitaine Knox note aussi dans son précieux *Journal* la mort de l'officier Cameron mais il ne le nomme pas.

Plus tard, quand les protestants de Québec furent en possession du cimetière Saint-Mathieu de la rue Saint-Jean, ils y transportèrent les corps des officiers et soldats inhumés temporairement à Saint-Joseph de la Pointe-Lévy. La dépouille mortelle du brave capitaine Cameron fut donc portée au nouveau cimetière et on plaça sur sa tombe la pierre tombale d'abord érigée à la Pointe-Lévy.

L'épithaphe de Alexander Cameron est, croyons-nous, la plus vieille pierre tombale conservée à Québec et peut-être dans tout le pays.

P.-G. R.

A PROPOS DE TOILE DU PAYS

L'industrie textile domestique que le grand intendant Talon avait réussi à établir dans la Nouvelle-France ne fait plus que vivoter.

Peu de nos cultivateurs veulent aujourd'hui se donner la peine de cultiver le lin pour sa filasse et son fil.

Le coton remplace la bonne toile du pays. De celle-ci, plusieurs ne conservent qu'un souvenir, car elle est devenue un article de luxe que les richards seuls peuvent acquérir.

Il est donc temps d'interroger les vieillards et de leur faire décrire les procédés divers qu'ils employaient pour fabriquer ces tissus fins et résistables, qui faisaient l'orgueil de nos bonnes grand'mères.

X X X

Quelques-uns de nos écrivains : MM. Raphaël Belle-mare, Pamphile Lemay et Frère Gilles, entre autres, ont peint la scène pittoresque de brayage du lin; des brochures parues en 1820 nous fournissent des renseignements pratiques sur la culture de la précieuse plante fibreuse, toutefois on ne trouve pas, à l'intention des profanes, de descriptions quelque peu élaborées des transformations successives que subissait le lin avant de passer à l'état de tissu.

Notre instructeur a été un septuagénaire, M. Camille Desjardins, né le 31 octobre 1847, à Saint-Eustache, comté des Deux-Montagnes.

Il nous a raconté avec minutie tout ce qu'il savait "sur le lin, tel qu'on le travaillait dans sa paroisse natale", et autant que possible, nous conservons sa phraséologie. Par-ci, par-là, nous avons ajouté quelques notes mais c'est tout.

SEMAILLE — Le lin était semé vers le quinze de mai dans une terre légère et il atteignait sa maturité trois mois plus tard.

ARRACHAGE — On le récoltait en l'arrachant à bras. Aussitôt, on le couchait sur le champ pour le faire sécher. Quelques jours plus tard, il était réuni en petites bottes, puis transporté à la grange. Là le lin était détaché, puis étendu sur la batterie.

BATTAGE — On le disposait sur deux rangées, tête à tête, en couches de trois pouces d'épaisseur. Si la batterie était assez spacieuse on faisait quatre rangées.

Une perche allongée sur chaque rangée maintenait les tiges en place. Alors commençait le battage au fléau pour recueillir la graine (1).

ROUISSAGE — Après cette opération, le lin était rapporté dans un champ ou une prairie couverte d'herbe, pour le rouissage (ou le roui), c'est-à-dire pour soumettre la plante à l'action du soleil et de la rosée, afin de détruire, par l'humidité, les matières qui tenaient les fibres collées.

Le rouissage dans les champs durait trois semaines. De temps à autre, le lin était "viré" de côté (2).

Quand le rouissage était suffisamment avancé, le lin était engrangé.

BRAYAGE — Au temps disponible, on se préparait à brayer (Remarquons qu'en notre pays on dit braye et brayage). Chaque cultivateur avait une couple de brayes, mais cela ne suffisait pas dans une corvée, et les voisins invités à venir donner un coup de mains, emportaient leurs brayes avec eux.

Avant de passer le lin à la braye, il fallait lui faire subir un dernier séchage, au-dessus du feu.

Pour cela, on creusait une fosse d'un pied de profondeur et de deux pieds de longueur. Aux quatre pieds de la fosse (comme dans la chanson de Malbrouk) on plantait un piquet haut de trois pieds. Les piquets, à chaque bout, étaient reliés entre eux par une petite pièce de bois, et sur cette pièce, on fixait horizontalement quatre rondins de bois vert, pour former une sorte de grille au-dessus de la fosse qui contenait le feu.

Le lin était étendu "en traverse" sur les rondins par demi-bottes à la fois.

LE BRAYAGE — Le chauffeur ou la chauffeuse, ordinairement une personne âgée, sage et expérimentée, entretenait le feu dans la fosse.

(1) Une des brochures de 1863 dit que le "battage au fléau avait le grave inconvénient de briser les fibres et de nuire à la qualité de la filasse," et l'auteur conseillait de faire la récolte des graines par le peignage, mais ce judicieux conseil n'était guère écouté.

(2) Le rouissage à l'eau, plus recommandé, ne durait que quinze jours.

La chaleur devait être intense pour rendre la tige cassante, mais d'autre part on devait empêcher la flamme de lécher la filasse. Une étincelle atteignant celle-ci pouvait tout réduire en cendre.

Lorsque cet accident se produisait, tous les brayeurs poussaient le cri : "la grillade" et c'était le "fun". Le malheureux chauffeur devenait le point de mire des quolibets de la corvée.

Pour éviter ce désagrément, le chauffeur avait soin de tenir à sa portée une chaudière remplie d'eau. Avec un balai trempé dans le liquide, il aspergeait le feu et le modérait.

Lorsque le terrain s'y prêtait, la chaufferie s'établissait dans le creux d'une berge, près d'un cours d'eau.

A mesure que les tiges devenaient cassantes, les brayeurs les recueillaient par poignées et les passaient à la braye.

Cette opération faite, chaque poignée de filasse était nattée, puis, avec douze à quinze nattes, on formait un paquet.

Au soleil couché, les travailleurs se rendaient à la maison où les attendait un bon souper, et l'on prenait une bouchée.

BROCHAGE OU TEILLAGE — Le lendemain, sinon plus tard, les fibres broyées étaient écochées (1).

L'opération consistait à séparer les aigrettes ou chenevottes des fibres et à réduire celle-ci en filasse. Pour écocher, il fallait un meuble ayant l'apparence d'un prie-Dieu rustique formé de deux planches jointes à angle droit. L'une avait deux pieds de longueur et reposait sur le plancher, l'autre s'élevait verticalement sur une hauteur de trois pieds et six pouces. Parfois on utilisait une chaise.

L'instrument pour écocher, c'est-à-dire l'écochoir, avait la forme de certains grands couteaux à trancher. Il était en bois franc : érable, hêtre ou merisier. La lame avait environ quinze pouces et le taillant était arrondi (2). L'opérateur plaçait la main gauche, qui renfermait une poignée de fibres, sur le haut de l'appui, et, de la main droite armée de l'écochoir, il frappait les fibres.

(1) En France, on emploie les termes **teiller** et **teillage**. Cependant on dit aussi **écocher**, **écouchage**.

(2) En France, cet instrument se nomme écochoir et écouche, et il a la forme d'un sabre. Voir le **Nouveau Larousse**.

L'écochage faisait tomber un peu de filasse dont on retirait une étoupe grossière appelée "étoupe d'écochoir".

PEIGNAGE — " La filasse était ensuite passée au peigne, poignée par poignée, afin de la débarrasser des dernières traces de chenevottes ou aigrettes. "

La filasse qui restait dans la main était de première qualité, tandis que celle qui adhérait au peigne passait pour être de qualité inférieure. On nommait celle-ci "étoupe de peigne".

FILAGE — Pour filer, on se servait de deux rouets : le grand ou le petit.

Au grand rouet, la roue était mue, souvent, au moyen d'une manivelle, par une fillette ou un garçon; alors, la fileuse travaillait debout.

Au petit rouet la fileuse était assise; elle actionnait la roue au moyen d'une pédale, et la filasse était enroulée sur une quenouille formée d'une branche d'arbre à laquelle tenaient quatre autres petites branches qu'on réunissait par le sommet, de telle façon que le tout présentait l'apparence d'un ballon emmanché.

L'étoupe ou la filasse d'écochoir était filée au grand rouet. Le fil qu'on retirait servait à la fabrication de la catalogue et de la toile à poche.

Les deux meilleures qualités de filasse se filaient au petit rouet.

Le fil de choix produisait la toile à nappe, à drap de lit, à serviette, à chemise fine, à sous-vêtement de femme. Avec la chaîne en fil de deuxième qualité et la trame en fil fin, on tissait une toile moyenne que la ménagère destinait aux chemises d'hommes, aux pantalons, aux gilets de semaine, aux linges à vaisselle, aux serviettes communes.

DEVIDAGE — Lorsque le lin était filé, chaque fuseau était déroulé sur un dévidoir vertical, pour mettre la filature en écheveaux.

BLANCHIMENT — Le fil étant en écheveaux on songeait au blanchiment. Cela se pratiquait à la fin de l'hiver, vers le mois de mars.

Sur un brancard on installait la cuve No 1 pourvue, à sa base, d'un orifice bouché par une bonde. La cuve No 2 était placée au-dessous et reposait sur le sol.

A l'intérieur de la cuve No 1, vis-à-vis l'orifice, on plaçait un petit grillage recouvert d'une toile, dans le but de ne laisser échapper que le liquide, puis on remplissait la cuve comme suit : au fond cinq à six pouces de cendre de bois franc; ensuite une couche de paille ou de "pesa" pardessus on entassait le fil.

La paille jouait le rôle de cloison ou d'isoloir entre la cendre et le fil et les empêchait de venir en contact.

Près des cuves, un grand chaudron plein d'eau était suspendu au-dessus d'un feu. Dès que l'eau bouillait, elle était versée dans la cuve No 1 et le fil trempait dans la solution toute la journée et toute la nuit.

Le lendemain matin, la bonde de la cuve No 1 était enlevée, et le liquide, c'est-à-dire la lessive, s'écoulait dans la cuve No 2. Ce liquide était versé dans le chaudron, chauffé de nouveau, puis transvasé dans la cuve No 1. Ce transvase recommençait toutes les heures.

Quand le blanchiment était jugé suffisant, on lavait le fil à l'eau courante, et on l'étendait sur la neige au soleil. S'il n'y avait plus de neige, on étendait le fil sur l'herbe, mais après l'avoir humecté. Ensuite, venait le séchage du fil. Les écheveaux de fil étant secs, on les plaçait sur le dévidoir horizontal, pour faire des pelotons.

C'est après cette dernière opération que l'on procédait à l'ourdissage et au tissage, mais comme ces travaux demandent une assez longue explication nous n'en parlerons pas ici.

X X X

A ceux que la chose intéresse nous conseillons de lire le tableau du brayage que notre chantre du terroir Pamphile Lemay a brossé gentiment dans le petit livre, édité en 1898 par Pierre-Georges Roy et qui porte pour titre *Fêtes et Corvées*.

Dans sa description du brayage M. Lemay diffère d'avec notre informateur, on le remarquera. Cependant, il ne faut pas s'en étonner, car les coutumes, les chants, les contes, les façons de faire varient toujours quelque peu d'une localité à l'autre.

M. Desjardins nous a dit ce qui se pratiquait chez ses parents, à Saint-Eustache, le poète Lemay nous montre ce qu'il a vu, à Lotbinière, voilà tout.

E.-Z. MASSICOTTE

LE BAPTÊME DES BANCS DE TERRE-NEUVE

Le voyageur Le Beau raconte ainsi le *baptême* des bancs de Terre-Neuve auquel tous les passagers qui venaient au Canada devaient se soumettre sous le régime français :

“ Après cette petite pêche que l'on cessa au bout d'un quart-d'heure, car souvent on passe sans s'arrêter, le Sr Chaviteau, premier pilote du navire, fit avertir tout son monde, c'est-à-dire tous les matelots de l'équipage, qu'ils eussent à se préparer promptement pour la célébration du baptême. C'est une coutume ancienne si bien observée par ces sortes de gens, que je crois qu'ils renonceraient plus volontiers au baptême de l'Eglise qu'à celui-ci, dont l'origine ne provient que d'un badinage, que se firent autrefois entre eux les premiers matelots. Cette cérémonie est aussi absurde que ridicule. On y joue sans scrupule le mystère de notre régénération et de la manière du monde la plus impertinente. Quoique plusieurs auteurs en aient parlé, je ne puis m'empêcher d'en dire ici quelque chose, par rapport au grand nombre de catechumenes ou anabaptistes que nous étions pour ce baptême, dont personne n'est exempt, à moins que d'y avoir déjà passé. Et je suis persuadé, que si le Pape s'y trouvait, Sa Sainteté même n'en serait pas plus privilégiée que les autres qui ne l'ont pas encore reçu.

“ Toutes choses étant bien préparées pour cette solennité, le Sr Chaviteau, qui était monté dans la hune du grand mât, se fit entendre en tremblottant de toutes ses forces, comme un vieillard transi de froid. Il représentait le bon homme Terre-Neuve ayant une barbe sale postiche, qui lui pendait depuis le menton jusqu'à l'estomac. Ses cheveux étaient à peu près de même. Outre cela, il était vêtu d'un vieux capot, qui lui descendait jusqu'aux talons, et dont le poil long, noirâtre était assez semblable à celui d'un ours. Ce capot avait pour franges tous les bouts des queues et nageoires des morues, que nous venions de pêcher et dont il s'était aussi fait une ceinture.

“ Dans cet état, pour commencer ce beau cérémonial, il se mit à crier, mais d'une voix cassée : d'où le navire ? Ses gens qui étaient en bas sur le pont, lui répondirent : de la Rochelle. A la bonne heure, repartit-il, j'en suis bien aise. Ensuite, pour la forme, il demanda le nom du bâtiment et celui du capitaine qui le commandait. A peine lui eut-on répondu qu'il se nommait l'*Eléphant*, commandé par Mr le comte de Vaudreuil, qu'il s'écria : Ah ! cher *Eléphant* qu'il y a longtemps que je t'attends ! Et Mr le comte, ce bon ami, comment se porte-t-il ? A-t-il toujours de bonnes liqueurs ? Car de toutes celles qu'ont apportées ceux qui ont passé par ici depuis lui, je n'en ai goûté aucune qui ait pu me ravigoter le coeur comme les siennes. On lui cria aussitôt : qu'il se portait bien ; qu'il conduisait avec lui une nombreuse et honorable compagnie, entre autres Mr l'évêque de Samos et Mr l'intendant de la Nouvelle-France, qui lui rempliraient volontiers ses flacons. Oh, quelle joye, mes chers enfans ! dit-il, en s'éclatant de rire. Allons, vite qu'on me descende. Ah ! que je vais bien me dilater la rate ! Sur le champ quatre matelots vêtus d'une façon tout à fait bizarre lui servent d'écuyers. Deux le tiennent par dessous les bras et les deux autres lui soutiennent les deux jambes, comme s'ils eussent eu peur qu'il ne tombât.

“ D'abord qu'il fut descendu sur le pont, tous les pilotes, maîtres, contremaîtres et matelots de l'équipage, qui composaient un nombre de plus de quatre-vingt personnes, vinrent le recevoir. Ils étaient tous armés de piques et de bâtons ; tous barbouillés et vêtus d'une manière aussi grotesque que ridicule pour l'action qu'ils prétendaient faire. Ils avaient aussi presque tous de méchants habits ou haillons attachés avec des cordages qui faisaient plusieurs fois le tour de leur corps. Quelques-uns même avaient des poulies grosses et petites, qui étant enfilées les unes contre les autres, leur servaient de bandollière ; quelques autres enfin en tenaient dans leurs mains, en forme de chapelets. Tels étaient donc leurs beaux habits sacerdotaux.

“ Dans cet équipage, ils conduisirent premièrement leur bon homme Terre-Neuve en procession, autour du

navire, en chantant des chansons ou hymnes de leur façon. Ensuite ils le firent asseoir sur un banc qui lui servait de trône, vis à vis d'une grande baille d'eau que l'on avait mise exprès sur le gaillard de derrière pour y célébrer le baptême. Sur cette baille pleine d'eau était une planche assez chancelante sur laquelle devaient s'asseoir tous les catéchumenes, de sorte qu'elle pouvait tomber dans l'eau au moindre attouchement d'un matelot qui était exprès à côté, pour y faire culbuter ceux qui ne donneraient rien dans le bassin que tenait un autre matelot, pour y recevoir les offrandes des baptisés. C'était là, le vrai noeud baptismal ou le principal motif de toute cette cérémonie ! Ce qui faisait que le catéchumène en donnant seulement une pièce de 20 à 30 sols plus ou moins, pouvait passer pour bien baptisé et éviter par ce moyen une inondation de laquelle il n'aurait pu échaper, d'autant qu'outre la force majeure dont il était environné, il se trouvait encore retenu par un petit crochet de fer, qui étant attaché à un bout de cette baille lui répondait à la ceinture de sa culotte.

“ Ils commencèrent par Mgr l'évêque qu'ils firent asseoir sur cette vénérable planche, où après lui avoir fait prendre un parrain, ils lui donnèrent le nom d'une montagne située dans une île dont je ne me souviens point, et lui firent faire serment sur un livre de cartes hydrographiques : que comme évêque il recevait ce baptême pour bon et qu'en telle qualité il s'engageait à en faire faire autant, en pareille occasion, à ceux ou à celles qui ne l'auraient pas encore reçu, et s'ils le lâchèrent, ce ne fut qu'après qu'il eut lâché lui-même un louis d'or à l'offrande. Tel est le serment qu'ils font prêter ordinairement.

“ Mr l'intendant fut le second à qui ils en firent autant. Ensuite ils allèrent tour à tour aux prêtres missionnaires, dont quelques-uns voulaient se cacher, mais il ne leur fut pas possible, car tous ces satellites du bon homme Terre-Neuve avaient des yeux marins qui pénétraient partout et gardaient tous les coins et passages du navire. Ils connaissaient par avance tous les catéchumenes dont

ils s'étaient déjà formé dans la tête une liste du profit qu'ils espéraient en tirer : c'est pour cela qu'il était impossible qu'aucun leur échappât.

“ Quelques-uns donc de ces prêtres, voulant faire les scrupuleux, leur bigoterie ne servit qu'à faire élever des éclats de rire de toutes parts, d'autant qu'on les vit subir en murmurant, ce qu'ils auraient dû faire de bonne grâce. Mrs les officiers et garde-marine, qui n'y avaient pas encore passé, les suivirent gaillardement à leur tour sans se faire prier. Et immédiatement après eux on vint à nous autres lettres de cachet (car c'est ainsi qu'on nous appelait). Chacun en fut quitte après avoir donné selon sa volonté. Nous y fûmes suivis des passagers et des soldats de nouvelle levée. Mais il n'en fut pas de même de ces derniers ; car, comme ils n'avaient pas assez d'argent pour satisfaire à l'offrande et que Mr le comte de Vaudreuil avait défendu qu'on les inondât, les matelots pour s'indemniser d'une telle défense leur donnèrent à chacun des coups de queues de morues, qu'ils avaient détrempées dans du noir.

“ Ce baptême selon les matelots ne doit point être imparfait. Il leur faut toujours un objet sur lequel ils puissent exercer les derniers traits que requiert une pareille cérémonie, pour qu'elle soit conduite à son degré de perfection. Le Sr Pelletier, fils d'un marchand de Paris, fut la malheureuse victime qu'on leur abandonna pour cet effet. On l'avait trouvé quelques jours auparavant à vouloir badiner avec un jeune homme, d'une manière qui sentait le fagot et pour lequel crime il avait été amarré sur un canon et frappé de coups de gassettes. Ce misérable croyait qu'on l'avait oublié et riait déjà de ce qu'on n'avait pas pensé à lui, quand un matelot vint poliment le saluer et le prier d'avoir la bonté de venir s'asseoir sur cette planche. Il n'y fut pas plutôt qu'on l'y accrocha un peu mieux qu'un autre. Comme il ne se doutait de rien il paya assez généreusement ; mais les matelots n'eurent pas plutôt reçu son argent, qu'ils le jetèrent impitoyablement dans la baille et l'inondèrent d'une si horrible façon, que les sceaux d'eau lui tombaient d'en haut,

d'en bas et de tous côtés. Il avait beau crier, hurler, demander miséricorde il n'en fut ni plus, ni moins baptisé d'importance.

“Après ce beau lavement maritime, les matelots qui avaient reçu de quoi se laver copieusement le gosier, allèrent se baptiser eux-mêmes intérieurement de vin et d'eau-de-vie. Cette cérémonie ne s'exerce que sous l'Équateur, sous les Tropics, sous les Cercles Polaires, sur ce Grand Banc de Terre-Neuve, aux détroits de Gibraltar, du Sond et des Dardanelles.”

PLACET DE SEBASTIEN DODIER A
L'INTENDANT TALON

Plaise à Monsieur Tallon Con^{er} du Roy en ses Cons^{ls},
intendant pour Sa Majesté en la Nouvelle France.

Octroyer à Sébastien Dodier, antien habitant du dict païs de la Nouvelle-France, la grâce de passer cette année avec sa femme, deux enfants et deux hommes dans le d. païs et de lui octroyer leur passage libre, franc et quitte avec tous ses meubles et ustancils propres à l'exercice du laboureur dont le tout ne peut pas peser mille l.

Monsieur sera supplié de remarquer que le d. Dodier a commencé d'habiter le d. païs de la Nouvelle-France dès l'année 1632 et y a demeuré plus de vingt ans pendant lesquelles (sic) il a deffriché des terres dans le d. païs et notamment aux Trois-Rivières et il pourrait mettre en avant que c'est luy qui a semé et a connu le premier les terres du d. païs y ayant construit tous c'est (sic) enfants qui y sont demeurants. C'est pourquoy un que c'est un des antiens hants. Il espère de la bonté de Monsieur qu'il lui accordera sa demande et ce faisant il continuera ses prières pour la prospérité et santé de vre. personne.

Dodier

M. Talon demande si Monseigneur Colbert accorde ce qui est demandé par ce placet de Dodier, bon habitant du Canada pour le travail et la culture de la terre (Communiqué par M. Claude de Bonnault).

LES SAUVAGES ET LA BARBE

Tous les esprits des hommes ne vivent pas dans un mesme sentiment, ny dans une mesme pensée, car chacun a ses opinions particulières, d'où viennent nos difficultez, et les diverses disputes entre les hommes, mais le sage cede tousjours à la raison et le fol à son opinion, pour ce que l'opiniatreté ne vient que d'ignorance.

Saint Augustin a dit parlant de la barbe de l'homme, qu'elle est une marque de force et de courage, et nos Sauvages tout au contraire, tiennent avec le reste des peuples Americains qu'elle amoindrit l'esprit, et rend la personne difforme et espouvantable, comme je vous feray voir par quelques petits traicts familiers que j'ay appris et veus dans le pays.

Par ces opinions, ils ont la barbe et le poil tellement en horreur qu'ils n'en peuvent souffrir un seul petit brin ailleurs qu'à la teste, si l'arrachent et en ostent mesme la cause productive, de manière qu'on ne peut presque discerner le visage d'un homme d'avec celui d'une femme, et pensans faire injure à nos François dequels ils avoient assez mauvoise opinion à cause de leur barbe il les appelaient *Safcoirante*, qui est à dire barbu, tu es un barbu, et par ce moyen les obligeoient pour avoir paix de se raser et se conformer aucunement à eux en leur poil et chevelure, comme ils l'estoient desja aux habits et en la nudité pour la netteté.

Et non seulement ils avoient une si mauvaise opinion de la barbe et des barbuis, mais ils nous vouloient mesme persuader d'arracher la nostre, quoy que fort courte, et nous disoient que nous en ferions de beaucoup plus beaux et agréables en nostre conversation. Il arriva un jour qu'un Sauvage des plus laids d'entre les petunoux, voyant passer un de nos François avec sa grande barbe et ses moustaches mal relevées, plein d'estonnement et d'admiration, se tournant à ses compagnons leur dit : voyez ce sale barbu, ce laid homme, est-il possible qu'aucune femme le voulut envisager de bon oeil, c'est un ours, et luy-mesme estoit un vray masque ; c'est pour-

quoy il avoit fort bonne grâce de mespriser ce barbu et de l'appeller ours, lui qui estoit laid par despit.

Il arriva une histoire aussi plaisante au Truchement des Ebicerinys nommé Jean Richer lorsqu'ils luy voulurent faire croire qu'il commençoit d'avoir de l'esprit. Il y avoit deux ans et plus, qu'il estoit dans leur païs et vivoit avec eux assez doucement en apprenant leur langue pour d'icelle servir les François à la traicte. A la vérité il y avoit assez bien profité et s'en servoit fort à propos et mesme d'un peu de la Huronne qu'il sçavoit passablement. Or ces Sauvages, après luy avoir faict quelques reproches d'avoir quitté le mauvais païs de la France, pour venir habiter le leur beaucoup plus beau et meilleur, luy dirent : et bien, jusque à présent tu as presque vécu en beste sans cognoissance et sans esprit, mais maintenant que tu commences à bien parler nostre langue, si tu n'avois point de barbe, tu aurois presque autant d'esprit qu'une telle nation, luy en nommant une qu'ils estimoient avoir beaucoup moins d'esprit qu'eux, et les François avoir encor moins d'esprit que cette nation-là, tellement qu'il eut fallu à leur compte que ce Truchement eut encore estudié pour le moins deux ou trois ans leur langue et n'avoir point du tout de barbe, pour y estre estimé homme d'esprit et de jugement ; et voylà l'estime qu'ils font de nos gens, par une seconde raison, du peu de vertu et de modestie qu'ils voyent en ceux qu'on envoie de delà, auxquels ils ne se fient que de bonne sorte, et pour le moindre sujet leur disent l'injure ordinaire Téondion ou Tescaondion, c'est-à-dire, tu n'as point d'esprit Atache, mal basty.

A nous autres religieux, quelques mal advisez nous en disoient autant au commencement, mais à la fin ils nous eurent en meilleure estime, et nous disoient au contraire : Cachia atindion vous avez grandement d'esprit ; Houandate danstan téhondion, et les Hurons n'en ont point ; vous estes gens qui cognoissez les choses d'en haut et surnaturelles et qui pouvez sçavoir les choses les plus cachées et secrettes, ce qu'ils disoient à cause de nos escritures, et que nous leur enseignions des choses qu'ils

avoient ignorées jusques alors, et n'avoient point cette bonne opinion des autres François, auxquels ils préféreroient la sagesse de leurs enfans, pour ce qu'ils ne leur disoient que des sottises.

Que si ces peuples Americains, qui sont presque la moitié de toute la terre habitable, ne portent point de barbe, il n'y a de quoy s'esmerveiller, puisque les anciens Romains mesmes, estimans que cela leur servoit d'empeschement, n'en ont point porté jusques à l'Empereur Adrien, et selon quelque autheur, jusques à François Marquis de Mantouë (qui mourut l'an 1519, père de Frederic 5, qui fut créé Duc de Mantouë par Charles quint) fut le premier de tous les Princes d'Italie, qui nourrit tousjours une longue barbe. Ce qu'ils reputoient tellement à honneur, qu'un homme accusé de quelque crime n'avoit point ce privilege de faire razer son poil, comme se peut recueillir par le tesmoignage d'aulus Gellius, parlant de Scipion, fils de Paul, et par les anciennes medailles des Romains et Gaulois, que nous voyons encore à present en plusieurs lieux.

C'est ce qui a fait que beaucoup se sont autrefois estonnés et avec raison de ce que S. François (Italien de nation) estoit peint avec un peu de barbe, car ny prestre, ny moyne, ny religieux, ny mesme aucun lay, nourrissoit sa barbe de ce temps là. Qui a fait penser ou que c'est une licence de peintre, ou que S. François fut portraict lorsqu'il alloit ou revenoit d'Orient, comme nous lisons de S. Dominique, à cause que les Latins et Occidentaux, faisant le voyage d'outre mer, entretenoient leur barbe longue, comme font encore de present nos religieux, pour se conformer à la coustume du païs, auquel la barbe raze estoit honteuse, et appelloient les hommes de deça eunuques, chastrés et effeminés, comme se lit dans les histoires de la guerre Sainte. Il ne faut donc point penser que S. François portait ordinairement barbe longue, cela estant tres-severement deffendu et puny par les Saints Canons. Je laisserai ce qui est de plus commun sur cette matiere, me contentant d'un jugement de Gregoire 7. qui seoit l'an 1170. Lib. 8. Reg. Epist. 10. à Orfoc Gouver-

neur de Calaris Capitale du Royaume de Sardaigne. Nous ne voulons point que vostre prudence trouve mauvais de ce que nous avons contrainct Jacques vostre archevesque de raser sa barbe, car telle est la coutume de la sainte Eglise romaine pratiquée dès sa naissance, que tout le clergé de l'Eglise occidentale rase sa barbe, etc. Il ne faut point penser que saint François eut voulu contrevenir au commandement de l'Eglise par quelque singularité ou vanité. De nostre memoire les souveraines Cours de Parlement ont prononcé des arrêts très rigoureux contre toute sorte de personnes, qui ne rasoient point leurs barbes, d'où reste encore le proverbe : Barba rasz, respondebit curia.

Nos François qui ne demandoient qu'à rire et plaisanter, avoient fait entendre aux Huronnes, que les femmes de France avoient de la barbe, et leur avoient encore persuadé tout plain d'autres choses, que par honnesteté je n'escri point ici, de sorte qu'elles estoient fort désireuses d'en voir ; mais les Hurons qui me ramenèrent en Canada, ayans veu mademoiselle Champlain ay esté asseuré qu'elle estoit femme, ils furent destrompés et reconnurent qu'en effect on leur en avoit donné à garder.

De ces particularités on peut inferer que nos Sauvages ne sont point velus, comme quelques uns pourroient penser. Cela appartient aux habitnats des Isles Gorgades, d'où le capitaine Hanno Cartaginois rapporta deux peaux de femmes toutes velues, lesquelles il mit au temple de Juno par grande singularité, et ay ouï dire à une personne digne de foi, d'en avoir veu une toute pareille à Paris, qu'on y avoit apportée par grande rareté, et à une autre d'avoir veu une fille vivante toute couverte de poil comme une bête en une ville de France dont j'ay oublié le nom ; mais bien davantage un de nos religieux m'a asseuré d'avoir veu deux Sauvages en l'armée des Espagnols pendant la ligue, tellement velus du pied jusques à la teste, qu'on ne leur voyoit que le blanc des yeux. Ce sont des merveilles de la nature, qui ont donné l'opinion à plusieurs que tous les Sauvages estoient velus, bien qu'ils le soient moins naturellement que les personnes de

nostre Europe, entre lesquelles il s'en voit quantité qui ont l'estomac tout couvert de poils, ce que je n'ay point veu en aucun Sauvage.

Au mois d'octobre de l'an 1633, je vis à Paris une fille du païs de Saxe, âgée d'environ quatre ans et demy, laquelle avoit une barbe blonde, fine, presque comme soie, longue et large en arondissant comme celle d'un homme de 35 à 30 ans, et ce qui estoit encore fort admirable, il luy sortoit du dedans des deux oreilles, deux grandes moustaches longues presque d'un pied, et au dessus des reins une autre plus courte, qui sembloit une queue, qui fit penser à plusieurs qu'il y eut quelque chose du Satyre en cette fille, mais ils se trompoient, car hormis sa longue barbe et qu'elle estoit velue par tout le corps d'un poil blond semblable à celuy de la barbe, elle estoit fort agréable tant en la disposition du corps, qu'en la gentillesse de son esprit, autant honneste que jovialle et plaisante.

Si quelqu'un entroit dans la chambre pour la voir, en se promenant sur la table qui luy servoit de theatre, elle baisoit doucement sa main, leur presentoit et les saluoit de fort bonne grâce en disant: bonjour, mon père, soyez le bienvenu, monsieur, (car on luy avoit appris quelques petits mots français qu'elle prononçoit fort gentiment). Lorsque d'abord je la vis pour la première fois, il me sembloit voir en elle un vieillard du païs des Pygmées, qu'on dit n'avoir qu'une coudée de hauteur au rapport de plusieurs historiens, car celle-ci n'en avoit guère davantage.

Or puisque j'ai ici entamé le discours des Pygmées, il semble que par bienséance je sois comme obligé d'en dire ce que j'ai appris de divers auteurs approuvés, pour aucunement satisfaire ceux qui sont encor en doute, sçavoir s'il y en a, ou non, car le nombre des escrivains qui ont escrit de ces Nains est si célèbre et leurs raisons si probables, qu'elles persuadent un chacun à les croire. Or entre un tel nombre il me semble que le tesmoignage de S. Augustin nous doit suffire, sans parler de celuy des auteurs profanes et plus anciens, comme d'Aristote,

voicy ces paroles. Les Grues (dit-il) viennent des campagnes Scythiques jusques aux paludes de l'Égypte supérieure, d'où sort le Nil, auquel lieu l'on dit qu'elles font la guerre aux Pygmées (Sagard, *Histoire du Canada*).

LE PÈRE CHARLES RAIMBAULT

Notre Seigneur a appelé à soi cette année le Père Charles Raymbault. C'est le premier religieux de notre Compagnie qui soit mort en ces quartiers ici. Il avait un zèle très grand pour l'établissement de la colonie française et pour la conversion de ces peuples : il avait procuré en France quelques années les affaires de notre mission avec beaucoup de prudence et de charité, son zèle le porta à demander avec instances d'être du nombre des ouvriers de cette nouvelle Église. Ce qui lui fut accordé.

Il fut envoyé il y a quatre ans aux Hurons, à la requête de nos Pères qui sont là, qui connaissaient sa prudence et son courage ; ils espéraient s'en servir pour la découverte de quelques nations plus éloignées, et comme la langue algonquine y est nécessaire, on l'envoya aux Nipissiriniens, peuples algonquins, avec le Père Claude Pijart, où les voyages et les travaux sont incroyables. Il y gagna une maladie lente qui le consommait peu à peu. Ce qui obligea nos Pères de l'envoyer ici-bas, où la commodité de vivres et de remèdes est plus grande, mais notre bon Dieu le trouva mûr pour le ciel ; il mourut l'an passé, le 22 d'octobre, après une langueur de trois mois qu'il passa dans une grande tranquillité d'esprit, une entière conformité à la volonté de Dieu et une consolation d'avoir gagné son mal en travaillant pour le salut des Sauvages. Monsieur le gouverneur (de Montmagny), qui estimait sa vertu, désira qu'il fut enterré près du corps de feu Monsieur de Champlain, qui est dans un sépulcre particulier érigé exprès pour honorer la mémoire de ce signalé personnage qui a tant obligé la Nouvelle-France (*Relation des Jésuites*, 1642-1643).

LETTRE DU COLONEL DE MALARTIC, COMMANDANT DU RÉGIMENT DE BÉARN (6 octobre 1755)

—
Du camp de Cataracoui, 6, 8 b re 1755.

Monseigneur,

J'ose espérer que vous voudrez bien me permettre d'avoir l'honneur de vous rendre compte des mouvements qu'a fait le régiment de Béarn, depuis son arrivée dans cette colonie et de ceux qu'il a vu faire aux autres troupes.

Le vaisseau *l'Opiniatre*, sur lequel étaient embarqués les neuf premières compagnies du Régiment de Béarn après avoir été séparé par le vent de la flotte sur le grand Banc, arriva dans le port de Québec le premier de la flotte. Le 19 juin les compagnies débarquèrent et entrèrent dans la ville de Québec à dix heures, où elles furent bien reçues et établies. Les soldats et sergens y eurent les vivres à raison de deux livres de pain et d'un quarteron de lard par jour, par homme.

L'Algonquin, qui portait les neuf premières compagnies de la Reine vint mouiller devant Québec le 22 à 4 heures du soir. Monsieur de Vaudreuil qui à l'île aux Coudres avait passé de dessus *l'Entreprenant* sur la fregatte *La Sivette*, arriva et débarqua incognito le 24 à sept heures du matin.

Le vaisseau *l'Illustre* sur lequel avait passé M. de Dieskau de dessus *l'Entreprenant*, le *Léopard* et *l'Appollon* mouillèrent le même jour à midi dans le port. M. Dieskau avec son état-major débarqua à quatre heures et fit tout de suite débarquer les neuf compagnies de la Reine et le Régiment de Guyenne, la compagnie des grenadiers et les trois dernières du régiment de Béarn débarquèrent le 24 au matin. Toutes les troupes prirent les armes le 25 pour la réception de M. de Vaudreuil à qui elles rendirent les mêmes honneurs qu'au Maréchal en France. Les régiments étant en bataillons à la droite et à la gauche de la porte de l'Église où il fut reçu.

Messieurs de Vaudreuil et Dieskau prévinrent le même jour le régiment de Béarn de se tenir prêt à partir pour le Montréal.

Le 27 le vaisseau *l'Actif* dont on était fort inquiet sur lequel était les neuf premières compagnies de Languedoc arriva à deux heures après midy dans le port. Les compa-

gnies qui avaient beaucoup de malades débarquèrent à trois heures après midi.

Le 28, les troupes prirent les armes par ordre de M. de Vaudreuil pour faire politesse à M. Duquesne à qui elles rendires les mêmes honneurs qu'à M. de Vaudreuil. Les régiments étant en bataillons à la droite et à la gauche de la porte de son logement.

M. de Vaudreuil et de Diescau donnèrent le 29 ordre au régiment de Béarn de partir en deux divisions de Québec pour se rendre au Montréal, la première composée de sept premières compagnies factionnaires le 30, et la seconde de la compagnie des grenadiers et des cinq derniers le premier juillet.

En conséquence de cet ordre, la première division après avoir pris des vivres pour cinq jours à raison d'une livre et demie de biscuits, une demie livre de lard, huit onces de pois et une demi chopine d'eau de vie par jour par homme, s'embarquèrent dans 28 batteaux dans lesquels on mit onze ou douze soldats avec un officier ou un sergent et quatre canadiens pour conduire les batteaux et mit à huit heures du matin à la voile pour monter le fleuve jusqu'au Montréal, avec ordre de prendre des vivres pour quatre jours aux Trois Rivières pour achever leur route.

La seconde division partie de même le premier juillet les batteaux mettoient à terre tous les soirs, les officiers logeoient dans les habitations ainsi que les soldats autant qu'il étoit possible, au lieu de vivres on donna aux officiers dix écus en papier pour leur route.

La première division arriva le 7 et la seconde le 9 au Montréal où le régiment fut reçu et établi comme à Québec.

M. Diescau arriva avec M. de Montreuil le 12 au Montréal et avertit le régiment de Béarn de se préparer à marcher. M. de Vaudreuil arriva le 16. Le 17 les troupes prirent les armes pour le recevoir de même qu'à Québec.

M. M. de Vaudreuil et Diescau donnèrent ordre au régiment de Béarn de partir en trois divisions de Montréal pour se rendre à Cataraquoui et camper sous le fort Frontenac qui y est situé jusqu'à nouvel ordre. La première composée des Grenadiers et les 4 premières factionnèrent le 18,

la seconde des 4 suivantes le 19, et la troisième des quatre dernières le 20.

En conséquence de cet ordre la première division partit de Montréal le 18 au matin par terre pour Lachine qui en est à trois lieues où après avoir pris des vivres pour 15 jours à raison d'une livre et demie de biscuit, d'une demie livre de lard, de huit onces de poids par jour et de deux pots de vin par homme pour toute la compagnie.

Les officiers la même ration avec une bouteille de vin par jour et quelques petits rafraichissements, elle s'embarqua dans vingt cinq batteaux dans lesquels il y avait un officier ou sergent et sept soldats et quatre Canadiens et les dits batteaux étaient de plus chargés de trois mille pesant en vivres et munitions à remettre au fort Frontenac. Cette petite flotte appareilla à midy et alla camper à la pointe de Lachine à une demie lieue, partit le 19 de la dite pointe et laissa au Nord la pointe claire, l'île Perreau, la roche Rollant qui est une maison entourée de palissades, alla décharger ses batteaux dans l'anse aux Cascades, le trou, les rigolets des buissons, et arriva aux buissons où elle campa à six heures.

Le 20, elle laissa le fort de Soulanges au Nord, déchargea ses batteaux au portage des Cèdres et alla camper au haut des Cèdres où sont les dernières habitations à une lieue et demie.

Le 21 doubla deux pointes où il fallut tirer à la cordelle, la pointe au Diable qui est fort rapide, déchargea ses batteaux au coteau du Lac, fit le portage, traversa du Nord au Sud pour aller camper auprès de l'anse aux batteaux dans un bois clair, à l'entrée du Lac St. François à 5 lieues.

Le 22 passa l'anse aux batteaux, la moitié du Lac et campa sur la pointe au banc et dans une jolie prairie à 4 lieues.

Le 23, traversa le reste du Lac, campa aux chenaux dans un bois épais à cinq lieues.

Le 24, laissa les Mille Isles au Sud et celles de la Sanattes, passa cinq rapides où il fallut tirer à la cordelle pousser les batteaux et campa au pied du Long Sault dans un bois clair à 5 lieues.

Le 25, monta le long Sault qui est un des plus dangereux rapides, tirant les batteaux à force d'hommes et campa au haut du long Sault dans les bois à une demie lieue.

Le 26 monta plusieurs rapides, laissa beaucoup d'îles, alla camper sur la pointe aux Chênes dans un bois clair à six lieues.

Le 27, passa plusieurs rapides. Le plat dont le courant est périlleux, où plusieurs batteaux embardèrent et campa sur la pointe aux Iroquois à 6 lieues.

Le 28, monta deux rapides, les Galos qui sont dangereux, doubla la pointe à l'ivrogne, traversa du Nord au Sud pour aller camper sous le fort de la présentation où est la fin des rapides à six lieues.

Ce fort consiste en quatre bâtimens en forme de bastion dont les courtines sont des palissades. Il est bon contre les Sauvages, mais seront très mauvais à défendre contre des troupes qui voudroient l'attaquer étant dominé de partout.

Le 29, doubla deux pointes, malgré un vent forcé et contraire et alla camper sur la pointe aux Barils à trois lieues.

Le 30, passa les mille isles, la rivière tonniata, campa dans une isle fort mauvaise pour camper vis-à-vis du petit détroit à 7 lieues.

Le 31, traversa deux grandes Anses. Rencontra dans la première deux canots venant du Détroit, dont les conducteurs dirent que les Anglais avoient été défaits à la Belle rivière, laissa plusieurs isles au Sud, s'arrêta dans celle aux citrons où sept Sauvages dans leurs canots vinrent la joindre pour lui faire part de leurs exploits dans la dérouté des Anglais et alla camper dans une prairie de l'Île Cachoire à huit lieues.

Le 1er aout laissa l'Île aux Serfs, celle des cochons et aux Cèdres au Sud. Doubla la pointe du Montréal pour arriver à Cataracoui à cinq lieues, alla camper à midy, appuyant sa gauche au Fort de Frontenac qui passe pour le plus fort du pays et n'est composé que de quatre petits bastions, batis en pierre dont les faces n'ont que six toises, les flancs deux, et les courtines douzes. Les murs n'ont pas deux pieds,

ni terrasses. Le terreplein du rempart est fait avec des ma-driers et maçonnerie, quand on tire une des pièces de canon qui y sont, tout le fort s'en ressent. Il est en général très mauvais par sa situation et sa construction, et n'est bon que pour des magasins qu'on veut mettre à l'abri d'un coup de main.

La seconde division arriva le deux, la dernière le trois, le régiment de Béarn se campa en entier, la gauche appuyé au fort, la droite au terrain destiné pour le régiment de Guyenne, faisant face à la Baie laissant derrière le camp les bois qui en sont à trois cents pas et mit une grande garde dans le bois et une petite à la grande anse pour découvrir jusqu'à l'embouchure du Lac Ontario qui en est à six lieues par où les Anglais peuvent venir à Cataracoui.

Le 2 au soir arriva un cadet détaché de la Belle Rivière pour porter la nouvelle de la victoire emportée sur les Anglais et le détail de l'affaire.

Les officiers, soldats et sergens y eurent les vivres au Fort à raison de deux Livres de pain, une demie de lard et quatre onces de pois par ration pendant toute la campagne.

Le 9, les deux premières divisions du régiment de Guyenne parties de Montréal le 25, et le 26 de juillet arrivèrent et se campèrent à la droite du régiment de Béarn.

Le 10, les gardes tirèrent la nuit sur des batteaux venant de Niagara qui n'avoient pas répondu au qui vive.

Le 11 la dernière division du régiment de Guyenne arriva.

Le 12, les deux régiments fournirent les gardes ensemble que l'on avança dans le bois, l'on en plaça une à la grande anse, et l'on détacha un sergent et huit grenadiers au petit Cataracoui qui est à deux lieues pour garder la baie et découvrir de plus près l'embouchure du Lac.

Le 14, à deux heures du matin les régiments qui attendaient les autres troupes pour aller faire le siège du Fort de Chouegen qui est à 25 lieues de Cataracoui au Sud du Lac, reçurent ordre de se tenir sur la défensive et de retrancher leur camp et apprirent que M. Diescau fesoit rétrograder les régiments qui étoient en marche et alloient marcher aux Anglais qui menaçoient le fort St. Frédéric.

Le 15, après avoir reconnu le terrain du pays pour les retranchemens, l'on marqua le nouveau camp.

Le 16, les régiments décampèrent, celui de Guyenne apuya sa droite au Fort et celui de Béarn sa gauche au fleuve St-Laurent, laissant la baye derrière lui et fesant face au bois.

Le 18, l'on changea les postes, l'on poussa les grandes gardes du capitaine sur une pointe à un quart de lieue qui détacha son lieutenant sur une autre pointe à deux cents pas de son poste.

Le 19, il arriva un constructeur du Montréal pour travailler à une goëlette pour naviguer sur le Lac avec les deux qui étoient déjà dans la baye et protéger nos bateaux contre les barques Anglaises qui croissent dans le Lac.

Le 20, l'on traça une grande redoute à la tête du camp du Régiment de Guyenne par une courtine et une sur le bord du fleuve, que les deux régiments commencèrent et achevèrent le huit septembre. Pendant le dit tems et tout le mois de Septembre les régiments s'exercèrent suivant le nouvel exercice que leur avait donné M. Diescau.

Le 12 septembre l'abbé Piquet arriva à midi au camp avec 38 Sauvages qu'il vouloit envoyer faire des prisonniers à Choueguen. Il les fit partir le 16 et les raccompagna jusqu'à l'île Tonti.

Le 25, à une heure du matin un courrier parti de Montréal le 16 porta les nouvelles de l'affaire où M. de Diescau a été laissé sur le champ de bataille et ordre au régiment de Guyenne de partir tout de suite pour aller renforcer les troupes au Fort St. Frédéric. A deux heures il en est arrivé un autre qui porta contr'ordre au dit régiment parce que M. de Vaudreuil craignait pour Niagara, qu'il voulait être à porter de secourir et de reprendre si les Anglais avait envie de l'enlever.

A trois heures après midi les Sauvages de l'abbé Piquet revinrent avec deux prisonniers et dirent qu'ils avaient tué trois hommes qui leur avait résisté dont ils portaient les chevelures. On interrogea les prisonniers sur Chouaguen, qui répondirent qu'il y avait deux régiments de mille hommes chacun qui n'étoient pas plus de quatorze cens par les maladies et pertes qu'ils avoient essayées. Ils ajoutèrent que les

Anglais avoient retranché leur camp et qu'ils avoient trois barques armées de canons, et qu'ils disoient qu'ils voulaient venir attaquer Cataracoui.

Nous n'en avons pas eu de nouvelles et nous les attendons encore.

Le 26, l'abbé Piquet partit pour mener ses Sauvages et ses prisonniers à Montréal à M. de Vaudreuil.

Le 27, le régiment de Béarn commença à fraiser ses Sauvages. A deux heures après midi un cadet qu'on avoit fait partir pour Niagara revint et dit qu'il avoit vu à l'île de Coui à dix huit lieues d'ici des gardes Anglaises qu'il avoit reconnues. On détacha à onze heures du soir 20 soldats des deux régiments 60 Canadiens et 14 Sauvages, commandés par les deux officiers partisans dans sept batteaux pour les aller enlever; ils joignirent les prétendus Anglais qui étoient des Canadiens qui venoient de Niagara à l'île Tonty et arrivèrent avec eux au camp le 29 au matin.

Le 1er octobre il arriva à 7 heures du soir un courrier du Montréal qui portoit ordre au régiment de Guyenne de partir tout de suite pour aller travailler à Niagara, préparer les matériaux pour en faire une bonne place l'année prochaine et y faire des baraques pour loger 400 hommes pendant l'hiver, à celui de Béarn de diminuer l'étendue des retranchemens et de faire des baraques pour 300 hommes.

Le 2, on prépara les batteaux nécessaires pour transporter les vivres et les munitions qu'il devoit porter.

Le 5, le régiment de Guyenne s'embarqua dans 48 batteaux que l'on arma de canon et pour l'escorte desquelles le régiment de Guyenne avoit laissé un capitaine, un lieutenant et 60 hommes.

Le 6, l'on chargea les goëlettes des vivres destinées pour les pays d'en haut.

Le 7, les goëlettes appareillèrent à onze heures du matin, saluèrent le fort et sortirent de la baie pour faire leur route.

Voilà la situation où nous a réduit M. Dieskau. S'il avoit moins hasardé il auroit battu les Anglais et forcé leurs retranchemens, nous aurions pu suivre le premier projet de la campagne, aller faire le siège de Chouéguen que selon les apparences nous aurions pris et qui auroit

fait une belle campagne, nous aurions entrepris et chassé l'Anglais qui avait projeté de conquérir tout le Canada, au lieu que nous sommes obligés de nous tenir sur la défensive et avons à présent beaucoup d'ouvrages dans un tems qui n'est pas bon pour en entreprendre. On pouvait y penser plutôt parce que depuis le 14 d'août on aurait pu envoyer le régiment de Guyenne à Niagara qui y aurait déjà fini ce qu'il va y commencer à ce poste qui tombe par pièces et par morceaux serait au moins supportable, au lieu qu'il paraît difficile que d'ici au mois de décembre on aye le tems de le ravitailler. Celui de Béarn aurait pu en faire autant à ce fort au lieu de retrancher un camp qui ne servira qu'autant qu'il y aura de troupes pour le défendre. Toutes les fautes ne sont pas de la part de nos généraux, parce qu'ils ne connaissaient pas encore combien ce pays a été négligé par les gouverneurs depuis quelque tems, et qu'ils croyaient tous les forts en état. Tous ont besoin d'être réparés et la plus grande partie reconstruits. Quand nous sommes arrivé à celui-ci, pour lequel on craignait beaucoup il n'y avait pas une pièce d'artillerie en état ni une des pièces nécessaires pour les remuer et les charger. Nous sommes heureux que les Anglais n'ayent pas été en état de venir.

Nous n'aurions eu de ressource que dans nos fusils et nos bayonnettes. Niagara qui est le poste le plus essentiel et la clef de tous les pays d'en haut est hors d'état de soutenir une deffense. Il est construit avec des palissades qu'il a fallu étançonner au printems pour les soutenir, voilà en quel état M. de Vaudreuil et nous, avons trouvé cette colonie. Si je vous disais tous les autres abus que nous avons trouvé dans cette colonie vous me prendriez pour quelqu'un qui ne cherche qu'à dénigrer ce qu'il voit. Je compte cependant que tous les détails que l'on envoya de ce pays seront conformes à ce que j'ai l'honneur de vous mander.

M. de Vaudreuil paraît vouloir rémédier à ces abus et y porter tous ses soins, il a de l'ouvrage. Il a besoin de monde et d'être aidé, il trouvera du secours chez nous, quoique nous marchions, ou campions depuis le 1er mars,

le régiment de Guyenne s'est fait un plaisir de marcher et le nôtre n'en a pas moins de rester, voyant la nécessité qu'il y a de travailler et de souffrir un peu pour réparer ce pays. Le soldat a la même volonté qu'il avait à Brest. Il n'y a pas d'apparence que nous décampions avant le mois de décembre quoique la saison soit déjà rude, nous laisserons ici deux ou trois cents hommes pour mettre cette partie à l'abri pendant l'hiver, ainsi ce qui descendra pour aller se reposer sera en petit nombre.

Les régiments de la Reine et Languedoc sont sous le fort St-Frédéric avec les Canadiens où ils font des retranchements. Je joins ici le détail de l'affaire de la Belle Rivière qui m'a été remis par un officier qui en a été témoin et celui de l'attaque du St-Sacrement, tel qu'il nous a été envoyé de Montréal.

Voici, Monseigneur, une lettre bien longue, j'ai cru que vous seriez bien aise d'être instruit de ce que nous avons fait depuis notre arrivée dans cette colonie et que vous voudrez bien agréer que j'aye l'honneur de vous en informer, je m'estimerois trop heureux si je puis vous prouver combien je désire de mériter vos bontés.

J'ai l'honneur d'être avec respect,
Monseigneur,
Votre très humble et très obéissant serviteur,
Malartic (1)

QUESTION

M. Henri D'Alméras, dans son récent ouvrage *Alexandre Dumas et les Trois Mousquetaires*, n'exagère-t-il pas beaucoup, lorsqu'il écrit que lors de la parution des *Trois Mousquetaires* l'Esquimau dans sa hutte de peau de phoque se demandait: "Que vont devenir ces trois mousquetaires, qui sont quatre? Échapperont-ils à la haine de la terrible Milady?" L'apparition des *Trois Mousquetaires* semble n'avoir pas même été mentionnée par les journaux de Québec et de Montréal.

Cur.

(1) Copie aux Archives de la province de Québec.

REPONSES

L'îlet de Kaouapassiniskakhi (XXXV, p. 334) —

Quel est cet îlet du Richelieu nommé des Sauvages Kaouapassiniskakhi où Champlain fit dresser une plateforme sur laquelle on posa un canon pour commander à toute la rivière?

Comme tous les marins le savent il y a entre Deschambault et Lotbinière un fort courant qui de temps immémorial s'est nommé le rapide du Richelieu. Il existe à cet endroit un étranglement très marqué entre les rives du fleuve et on le voit parfaitement à marée basse. D'un côté une chaîne rocheuse part du Cap Lauzon à Deschambault et se prolonge jusqu'au chenal tandis que de l'autre une étroite langue de terre faisant presque va à sa rencontre. Cet endroit, en partie submergé à marée haute et couronné de deux phares, a toujours porté le nom de l'îlet de Lotbinière ou du Richelieu. Il y a gros à parier que c'est bien l'endroit choisi par Champlain pour placer son canon.

Lot.

Jean Gancleau XXXV, p. 690) — Dans son ouvrage *Sir William Phips devant Québec*, M. Ernest Myrand a reproduit une relation du siège de Québec en 1690 qu'il attribue à un officier du nom de Janclot. Cette relation avait déjà été publiée en partie dans la *Collection de Manuscrits* (vol. II, p. 20). M. Myrand donnait la qualité d'officier à Janclot. M. Aegidius Fauteux, dans le *Bulletin*, (vol. XXXIII, p. 212), dit que ce Janclot ne faisait pas partie des troupes. Il avait raison. Jean Janclot ou plutôt Gancleau était capitaine de la frégate la *Fleur de May* qui pour éviter la flotte anglaise était entré dans la rivière Saguenay. Elle vint dans le port de Québec le 16 novembre. Gancleau ne prit donc pas part à la défense de Québec. C'est dans cette frégate que le baron de LaHontan, envoyé en France pour y annoncer la levée du siège de Québec, fit le voyage en novembre 1690. Voir à ce sujet les *Petites choses de notre histoire* de M. Pierre-Georges Roy, quatrième série, p. 12.

TABLE DES MATIERES

	PAGES
Acadiens, Les deux premiers prêtres.....	111
Acadiens réfugiés à Beaumont et à Saint-Michel en 1756, Les.....	614
Age de majorité, L'.....	863
Aiguillon, Sa lettre à la supérieure de l'Hôtel-Dieu de Québec (10 avril 1639), La duchesse.....	550
Alleboust de Coulonge dit de Douglas, Charles.....	79, 150
Allard, Charles.....	214
Allenou de la Ville-Angevin, L'abbé.....	815
Anderson, William-James.....	620
Anes sous le régime français, Les.....	498
Angers, Charles.....	267
Animaux canadiens, Quatre.....	496
Archambault, Le Père Louis-Amédée.....	116
Architectes, entrepreneurs, maçons.....	182
Argenson à Québec, L'arrivée du gouverneur d'.....	679
Arnould, Son livre sur la <i>Morale pratique des Jésuites</i>	256
Artillerie qui se trouve à présent dans les places de la Nouvelle- France (1742).....	305
Aubert de Gaspé, ses lettres à son petit-fils, M. de Avaugour, Son mémoire sur les fortifications dont le pays a besoin..	576
Ban et criée à la trompette autrefois.....	708
Beaujeu.....	88
Bacon, L'abbé Charles-David.....	678
Badelard, Philippe-Louis.....	537
Bailey, L'abbé Joseph.....	299
Baillargeon, Mgr Charles-François.....	576
Bancs à perpétuité dans l'église Notre-Dame de Montréal.....	234, 353
Barbe, Les Sauvages et la.....	746
Batiscan.....	6
Beaudoin, L'abbé Joseph-Damase.....	549
Beauregard, Honoré.....	626
Beauharnois, Sa lettre au ministre (15 octobre 1730).....	28
Beauharnois, Ses paroles aux Iroquois du Sault Saint-Louis (3 août 1741).....	117
Beauharnois, Ses paroles aux Sauvages du Lac des Deux- Montagnes (1741).....	307
Beauharnois et Hocquart, Leur lettre au ministre du 18 octobre 1732,	190
Beauharnois, Le gouverneur, ses différends avec M. Dupuy; sa ré- ponse aux Iroquois du Sault-Saint-Louis.....	11, 22
Beaumont, Les Acadiens réfugiés à.....	614
Beauséjour, La reddition du fort de.....	223
Beausoleil, Cléophas.....	576
Bégon, Les "curiosités" de Michel.....	731
Bermen de la Martinière, Une supplique de M.....	382
Berthier-en-haut ou Berthierville.....	78
Bête puante, La.....	497
Bie, Sainte-Cécile du.....	474
Billets d'omnibus.....	351
Biscarat, L'abbé Jean.....	463
Blais, Patrice.....	107
Bossé, Mgr François-Xavier.....	180
Boucher de Boucherville, sa lettre à son frère (25 février 1762)..	53
Bourassa, L'abbé Gustave.....	699
Bourg, L'abbé Joseph-Mathurin.....	444

Bourlamaque, sa lettre à M. Lotbinière (3 juin 1759).....	27
Brault, L'abbé Jean-Baptiste.....	444
Brigeac, Brigeat ou Brijat, Le sieur Claude.....	540, 639
Brothers-in-law, Club des.....	156
Bruas de Malson Rouge, Lettres de noblesse en faveur de Pierre...	687
Bruneau, L'honorable Jean-Casimir.....	553
Cabarrus, La baie de.....	72
Cadrans sous le régime français, Les.....	325
Cajeux des sieurs Lemay et Houle.....	698
Cameron, La pierre tombale de Alexandre.....	734
Cannanville, Le sieur de.....	472
Canots des Esquimaux, Les.....	621
Cap-de-la-Madeleine, Notes diverses sur le.....	389
Cap-Saint-Ignace, Acceptation par Mgr de Laval d'une terre offerte par le sieur Gamache pour l'érection d'une église au.....	186
Carion et Carillon.....	543
Casgrain, Philippe-Baby.....	535
Casgrain, L'abbé René-Edouard.....	99
Castor, d'après Nicolas Denys, Le.....	376
Cazeau, Le Père François Prudent.....	142
Chanson canadienne, Une ancienne.....	184
Chansons farcies, Nos.....	18
Charest, L'abbé Amable.....	303
Charron, Claude.....	704
Chartier de Lotbinière, Les archives de la famille.....	15
Chartier de Lotbinière à la Louisiane, Un.....	256
Chartier de Lotbinière, agent de la Cie des Indes, Instructions pour le sieur (28 mars 1722).....	494
Chassignol, capitaine de Guyenne, Le sieur.....	330
Chedabouctou, d'après l'intendant de Meulles (1686).....	304
Cheval en 1757, La viande de.....	624
Chevaliers de Saint-Louis, Comment on recevait les.....	705
Chouinard, R. P. François.....	686
Club des Brothers-in-law.....	156
Coaticook, La ville de.....	78
Cochons à Québec, Les.....	730
Comparet, La famille du notaire.....	413
Complainte des nouveaux mariés.....	717
Contes, Les veillées de.....	284
Coquart, L'abbé Guillaume.....	463
Corcoran, R. P. Andrew-Thomas.....	644
Côte de Sud en 1684, Requête des habitants de la.....	682
Côté, le premier du nom au pays, Jean.....	14
Courbuisson, Le chevalier.....	700
Coutellerie de table et de traite sous le régime français, La.....	263
Créole, Qu'est-ce qu'un.....	700
Cyr, Publications de J. Ernest.....	364
Damours de Clignancour, seigneur de Médoctec, René.....	319
DeBlois, L'abbé Isidore-Grégoire.....	185
De Bonne, sa lettre à François Baby (20 juillet 1786).....	412
De Bonne, sa lettre à MM. Panet Perrault, Painter, Blackwood et Langlois.....	188
De Bonne, Le chirurgien.....	159
Defoy, L'abbé Georges-Henri.....	497
De Voble, L'abbé Dominique.....	711
Delonche, de Louche ou Deslouche, Le sieur.....	693
Denonville, La tricherie du gouverneur.....	685
Deschamps de la Boutellerie; Le chanoine.....	53
Desdames, Qui était le sieur.....	287

Détraqué et original.....	231
Dîme à Montréal, La.....	108
Dîme au Canada, Etablissement de la.....	143
Disparus, Les.....24, 66, 87, 99, 107, 116, 142, 158, 178, 180, 183, 185, 214, 252, 267., 313, 433, 436, 443, 459, 463, 477, 497, 502, 535, 537, 539, 549, 551, 553, 575, 576, 613, 620, 626, 634, 644, 650, 678, 681, 686, 699.	
Dodier, Placet de Sébastien.....	745
Domestiques et maîtres sous l'ancien régime.....	641
Donnelly, James.....	433
Doucet, L'abbé Alexandre.....	720
Drummond et nos habitants canadiens, Le docteur.....	631
Dudouyt, l'abbé Jean.....	551
Duhault, L'abbé L. G. E.....	336
Dumouchel, ses notes sur la rébellion de 1837-38 à Saint-Benoit..	31
Dupuy et Beauharnois, leurs différends; lettre de M. de Maurepas à ce sujet (18 mai 1728).....	11
Duverger d'Aubusson, Antoine.....	332
Ecureux volant, L'.....	496
Eglises, Les objets d'art de nos.....z.....	478
Engagés vagabonds, Les.....	495
Entrepreneurs, architectes, maçons.....	132
Esquimaux, Les canots des.....	621
Eudo, L'abbé Gilles.....	319
Femmes, combien nécessaires.....	222
Feux de forêts, Les.....	286
Feux Follets.....	645
Fiedmont, Jean de.....	575
Fortin, L'hon. Pierre-Edouard.....	252
Fouquet père et fils, Les sieurs.....	435
Fréchette, Louis.....	473
Frison de la Mothe, L'abbé.....	315
Fromage, sieur des Trois-Monts, Nicolas.....	384
Frontenac, Au temps de M. de.....	704
Gabarus ou Cabarrus.....	72
Gale, sa lettre à William Berczy (7 décembre 1799).....	442
Ganceau, Le sieur.....690, 761	
Garakontié à Québec en 1670, Le baptême du chef.....	321
Genaple de Vilrenard, Charles.....	283
Grippe de 1700-1701, L'épidémie de.....	547
Grosse-Ile, La.....	192
Habitants canadiens, Le docteur Drummond et nos.....	631
Hébert, La mort de Joseph.....250, 362	
Hertel, Le fief.....	67
Histoire, Ce qu'est.....	312
Historien, Pas de limite d'âge à l'.....	725
Hocquart, Sa lettre au ministre du 18 octobre 1732.....	190
Hocquart, sa lettre au ministre (15 octobre 1730).....	28
Hôpital général de Québec et le voyageur Kalm.....	449
Horloges sous le régime français, Les.....	325
Hôtel-Dieu de Montréal, Liste des supérieurs de l'.....	448
Hôtel-Dieu de Québec et le voyageur Kalm.....	449
Houle et son cajeux, Le sieur.....	698
Huard, L'ancêtre Jean.....	268
Huot, L'abbé Antonio.....	459
Hurons chrétiens, La sépulture chez les.....	536
Iberville, Le sieur d'.....	332
Ile aux Coudres, La première concession de l'.....	348

Ile aux Oies, l'.....	474
Ile d'Orléans, Les sorciers de l'.....	51
Imbert, Jacques.....	636
Iroquois du Sault Saint-Louis et le gouverneur de Beauharnois.....	22
Iroquoise chrétienne en 1646, Le supplice d'une.....	612
Jacau de Fiedmont, son récit de la reddition du fort de Beauséjour.....	223
Janceau, Le sieur.....	690, 761
Jésuites morts de mort violente ou victimes de leur charité, Tableau des missionnaires.....	410
Johnstone, Le dialogue des Morts du chevalier	491
Jonquière, Un sieur de la.....	375
Justice dans la Nouvelle-France, en 1722, Les officiers de.....	110
Kalm et les cloîtres de Québec, Le voyageur.....	449
Kaouapassaniskakhi, L'ilet de.....	761
Kirke, Lettres et sommations à Champlain, David.....	584
Kondiaronk, La mort du chef huron.....	129
La Barre à Montréal en 1644, Un sieur de.....	65
Langevin, Mgr Edmond-Charles-Hippolyte.....	436
Langevin, Sir Hector-Louis.....	549
Langis, Mgr Louis-Jacques.....	180
Langloiserie de Sainte-Thérèse, Le sieur.....	465
Lanouillier, Nicolas.....	636
Laprairie de la Madeleine, Liste des propriétaires de la seigneurie de Larchevesque, Charles.....	482, 360
Larchevêque, Mme, Née Marie Simon.....	434
Larocque, Le sieur Martial.....	71
La Tour, L'oeuvre canadienne du chanoine Bertrand de.....	475
Lauberivière, Livres emportés à Québec par Mgr de.....	481
Laval, Une lettre de Mgr de.....	256
Laval, Mgr de.....	142
Lavergne, L'honorable juge Joseph.....	99
Le Bansaïs, L'abbé Siméon.....	317
Légende et l'histoire, La.....	415
Légende du cultivateur inhospitalier, La.....	595
Legendre, Napoléon.....	537
Le Guerne, L'abbé François.....	460
Lejeune, Lettre d'un chef sauvage au Père.....	703
Lemay et son cajeux, Le sieur Ignace.....	698
Lemay, Léon-Pamphile.....	626
Lemoyne, de Dieppe, David.....	640
Lemoyne, d'Iberville, sa lettre à l'abbé Cavalier (3 mai 1704).....	118
Lemoyne de Sainte-Hélène, Acte de sépulture de.....	707
Lenoir, Joseph.....	477
Léopard , Les victimes de la contagion à bord du vaisseau du roi le.....	615
Leprince, L'ancêtre Jacques-Nicolas.....	398
Le Roy, Nicolas.....	697
Le Roy dit Dumé, Le vice-amiral.....	375
Lesdigières, La duchesse de.....	684
Lessard, Le berceau de la famille de.....	75
Lessard, Concession de l'île aux Coudres à Etienne de (4 mars 1677).....	348
Levasseur de Néré, Sa lettre au ministre (24 novembre 1701).....	628
Leverrier père et fils, Notes sur MM.....	288
Livres et manuscrits, Le prêt des.....	622
Loi des "40", La prétendue.....	533
Lombard des Combes, La mort de.....	333
Longueuil, La traverse entre Montréal et.....	181
Longueuil, La mutinerie de.....	256
Lorette, Saint-Ambroise de la Jeune.....	17
Lyon de Saint-Ferréol, Sa lettre au R. P. Dupuy.....	733

Maçons, entrepreneurs, architectes.....	132
Magnan, L'abbé Aristide.....	313
Maheu, Le sieur.....	446
Maillard, apôtre des Micmacs, Messire Pierre.....	365
Majorité, L'âge de.....	363
Maîtres et domestiques sous l'ancien régime.....	641
Malartic, Lettre du colonel de (6 octobre 1756).....	752
Manseau, Joseph.....	87
Mantelet protestant, Un.....	464
Marchand, Ouvrages publiés par l'honorable F. G.....	149
Margry, Les Mémoires et Documents de Pierre.....	503, 554
Mariage chez les Sauvages, Le.....	472
Mariage chez les Sauvages, Les demandes en.....	291
Mariaudeau d', La famille.....	714
Marie de l'Incarnation, Son portrait.....	352
Marie de Saint-Ignace, première supérieure de l'Hôtel-Dieu de Québec.....	492
Masson, L'hon. Louis-François-Rodrigue.....	185
Médecins et prêtres.....	215
Membertou, Le chef sauvage.....	638
Membres du district de Montréal à des membres du district de Québec (20 novembre 1834) Lettre des.....	113
Méneval, secrétaire de Napoléon, Le sieur.....	441
Meulles, Sa lettre à Peuvret de Mesnu, L'intendant de.....	179
Milice, le sieur de la.....	324
Miville, Le fief du sieur.....	187
Monnaie canadienne sous l'ancien régime, La.....	627
Montcalm, Madame de.....	352
Montebello, La paroisse de.....	388
Montmagny, Discours d'un chef sauvage au gouverneur.....	320
Montminy, L'abbé Théophile.....	24
Montréal, A Notre-Dame de.....	287
Montréal, Bancs à perpétuité dans l'église de Notre-Dame de.....	234, 353
Montréal en 1659, Une recrue de colons pour.....	671
Montréal, La dime à.....	108
Montréal, La traverse entre Longueuil et.....	181
Montréal, Les premières recettes de l'église de Notre-Dame de.....	25
Montréal, Liste des supérieures de l'Hôtel-Dieu de.....	448
Montres sous le régime français, Les.....	325
Mouveau, L'abbé Louis-Edmond.....	502
Mot tétalcitraut, Un.....	473
Mouchoirs de col et de poche.....	582
Nicolet, La ville.....	78
Nicolet, L'interprète Jean.....	544
Nouvel, Le Père Henri.....	694
Noyan, Brevet d'enseigne à la Louisiane pour le sieur de.....	306
Noyrot, La mort du Père.....	375
Oiseau-Mouche, L'.....	497
Original et détraqué.....	231
Ours canadien, L'hibernation de l'.....	275
Palais de l'Intendance à Québec, Note et documents sur le.....	597, 651
Pampabon, Le père Pierre.....	66
Papiers, Les vieux.....	253
Paradis, L'abbé Odilon.....	185
Péan, Le sieur.....	155
Péan de Livaudière, Où est né le sieur.....	251
Pécaudy de Contrecoeur, Une lettre de M. (4 avril 1755).....	480
Pelletier, L'abbé Alexis.....	634
Pendules sous le régime français, Les.....	325
Petit de Verneuil, Jacques.....	635

Petit, Jean.....	635
"Petit Poisson", La pêche du.....	623
Piché, Le Père Emile.....	87
Plessis, son sermon du 6 avril 1815 sur la paix américaine.....	161
Plinguet, L'abbé Vincent.....	613
Poitiers, Marie-Charlotte de.....	250
Porphyre, Carrières de.....	434
Pozer, Jean-George.....	539
Pressard, L'abbé Colomban-Sébastien.....	318
Prêtres et médecins.....	215
Prince, Sa lettre à Mgr Walsh, évêque d'Halifax, Mgr.....	538
Publicité autrefois, La.....	708
Québec, A propos du siège de 1629.....	584
Québec au lendemain de la Conquête.....	3
Québec en 1662, Une description de.....	276
Québec en 1666, Une description de.....	335
Québec en 1675, Les dépenses pour.....	680
Québec en 1690, Le siège de.....	633
Québec en 1701, L'incendie du séminaire de.....	628
Québec, Quelques actes de sépulture de Notre-Dame de.....	692
Questions 71, 233, 250, 256, 275, 276, 277, 287, 319, 324, 330, 332, 333, 352, 360, 375, 384, 434, 441, 446, 472, 491, 594, 637, 640, 670, 684, 690, 693, 696, 700, 702, 704.....	
Raimbault, Le Père Charles.....	751
Razilli, Le commandeur de.....	701
Rébellion de 1837-38 à Saint-Benoît.....	31
Regnard Duplessis, Georges.....	637
Réponses.....	142, 155, 277, 361, 495
Rigaud de Vaudreuil, Jean de.....	577
Rigaud de Vaudreuil, Louis de.....	531
Rigaud de Vaudreuil, Louise-Elizabeth de.....	531
Rigaud de Vaudreuil Le lieutenant-général Louis Philippe de.....	513
Rigaud de Vaudreuil, Le lieutenant-général Louis Philippe de.....	513
Rochette, Alexandre Robert.....	637
Rouleau, Mgr Thomas-Grégoire.....	183
Sablé, Le marquisat du.....	277
Sabliers sous le régime français, Les.....	325
Saint-Amant, L'interprète.....	546
Saint-Benoît, La rébellion de 1837-38 à.....	31
Saint-Jean, Le sieur de.....	334
Saint-Laurent, La navigation du fleuve.....	726
Saint-Laurent, "roi des fleuves", Le.....	375, 434
Saint-Louis, Comment on recevait les chevaliers de.....	705
Saint-Maurice (Champlain) Histoire de la paroisse de.....	292, 336
Saint-Michel de Bellechasse.....	589
Saint-Michel de Bellechasse, Les Acadiens réfugiés à.....	614
Saint-Ours, La mort du capitaine.....	611
Saint-Prosper (Champlain), Notes diverses sur la paroisse de.....	452
Saint-Vallier, Sa lettre aux religieuses de l'Hôtel-Dieu de Québec sur le siège de 1690 (15 novembre 1690).....	634
Saint-Vincent, baron de Narcy, Thomas-Antoine de.....	193
Saint-Vincent Narcy, Charles-Albert de.....	257
Sainte-Flore (Champlain) Notes sur la paroisse de.....	100
Sainte-Marie de la Beauce.....	493
Salaberry, Diplôme de franc-maçon de Charles (2 février 1797)....	447
Saouhenhohi, Le chef Huron.....	385
Sauvage, Sa lettre au Père Lejeune.....	703
Sauvages de la Nouvelle-France en 1632, Une description des.....	552
Sauvages de Tadoussac, La foi des.....	479

Sauvages et la barbe, Les.....	746
Sauvages, Le mariage chez les.....	472
Sauvages, Les demandes en mariage chez les.....	291
Scottstown, Le nom de.....	10
Semaine Religieuse de Montréal, La.....	55, 119, 173, 237
Séminaire de Québec en 1701, L'incendie du.....	628
Séminaire du Saint-Esprit et les missions de la Nouvelle-France au XVIII ^e siècle, Le.....	278
Sépulture chez les Hurons chrétiens, La.....	536
Séré de la Colombière, L'abbé.....	650
Serpent, instrument à vent, Le.....	74
Siffleur ou Rossignol, Le.....	496
Skann'd'Haron dite de tous les Saints, Lettre circulaire sur la mort de la Soeur.....	466
Sonnontouans, Leurs Paroles à M. le marquis de Beauharnois (7 août 1741).....	230
Sorciers de l'île d'Orléans, Les.....	51
Sources imprimées de l'histoire du Canada-français, Les 55, 119, 173, 503	237,
Spirit of Romance, The.....	112
Spiritains à Saint-Pierre et Miquelon, Les.....	437
Spiritains dans l'Amérique Septentrionale au XVIII ^e siècle, Les....	314
Spiritains en Acadie, Les.....	460
Supplice d'un jeune Français à Onnontagué.....	431
Tadoussac en 1662, A.....	331
Taffanel de la Jonquière, Notice généalogique sur la famille.....	416
Taschereau, Thomas-Jacques.....	636
Thérèse de la Nouvelle-France, La.....	361
Toile du pays, A propos de.....	736
Tourigny, L'abbé Léandre.....	297
Toussaint, François-Xavier.....	158
Traverse entre Montréal et Longueuil, Etablissement d'une.....	181
Tremblay, L'abbé Joseph-Alfred.....	443
Trésoriers de la Marine à Québec, Les.....	635
Turcotte, L'honorable Joseph-Edouard.....	681
Turgis, Le Père Jésuite Charles.....	691
Tutankamen en Amérique.....	131
Ursulines de Québec et le voyageur Kalm.....	449
Vachon de Belmont, L'abbé François.....	551
Vauquelain, L'intrépide.....	590
Vilrenard, Le sieur Charles Genaple de.....	233
Vizien, L'abbé Philippe-Joseph.....	318
Voeu royal en la Nouvelle-France, La procession du.....	84